

20 > RAPPORT D'ACTIVITÉ 13

CASSON

FAY-DE-BRETAGNE

GRANDCHAMP-DES-FONTAINES

HÉRIC

LES TOUCHES

NORT-SUR-ERDRE

NOTRE-DAME-DES-LANDES

PETIT-MARS

SAINT-MARS-DU-DÉSERT

SUCÉ-SUR-ERDRE

TREILLIÈRES

VIGNEUX-DE-BRETAGNE





Jean Goiset,
Président de la Communauté
de Communes d'Erdre & Gesvres

2013,

concrétiser nos projets et regarder vers demain

Depuis le début de ce mandat, nous n'avons cessé de mobiliser toutes les énergies nécessaires pour mettre en œuvre le plan d'actions de notre projet de territoire élaboré en 2003. En cette dernière année complète de mandature, cette mobilisation est restée intacte permettant d'aboutir de nombreux projets. En témoignent nos actions en matière d'emploi, d'insertion et de formation, où l'accompagnement et les services de proximité ont été renforcés. Mais aussi l'environnement avec la mise en œuvre de mesures de préservation de nos milieux naturels ou le déploiement du plan de prévention des déchets qui a permis d'aboutir à des résultats significatifs avec la diminution des déchets produits et l'augmentation des déchets recyclables.

Du côté des infrastructures, la Communauté de Communes a continué à équiper le territoire avec le démarrage des travaux du premier équipement aquatique à

Nort-sur-Erdre et la mise en route des études préalables à la construction du second, sur le pôle Treillières-Grandchamp-des-Fontaines.

L'année 2013 aura également été consacrée à préparer l'avenir. De nouvelles stratégies ont été élaborées dans le domaine culturel (Projet Culturel de Territoire), du développement durable (Agenda 21, Plan Climat Énergie Territorial). D'autres ont été mises sur les rails dans le domaine de l'habitat (Programme Local de l'Habitat, OPAH), de l'urbanisme (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal), du développement économique (révision de la stratégie économique) ou des moyens (Schéma de mutualisation, Pacte Financier et Fiscal). Ces différentes stratégies visent à orienter l'action de la Communauté de Communes pour répondre, dans les années à venir, aux grands enjeux qui gravitent autour des intercommunalités et de notre territoire.

Enfin, ce rapport annuel témoigne des synergies développées entre l'intercommunalité et les communes au service de tous les habitants. Preuve s'il en fallait que ces échelons complémentaires garantissent un développement solidaire et équilibré de notre territoire.

sommaire

Combien sommes-nous en Erdre & Gesvres ?	3	Aller vers un équilibre dans la croissance démographique et l'offre de services	Le développement des infrastructures sportives	21
L'organisation et le fonctionnement de la CCEG	4		La politique de l'habitat	22
Un fonctionnement démocratique et participatif	5		Le transport et la mobilité	24
Les axes du projet de territoire	7		L'accessibilité des personnes à mobilité réduite	26
			L'action culturelle	27
Le Développement Durable	8	Les moyens de mise en œuvre du projet de territoire	Le CLIC d'Erdre & Gesvres et du Pays de Blain	28
Aller vers une occupation de l'espace maîtrisée et assurer la mise en valeur du cadre de vie			La mutualisation	30
Aménagement de l'espace	10		Les ressources humaines et la formation	31
L'eau et les milieux aquatiques	12		Les partenariats financiers	34
La gestion de nos déchets	14		Les finances	35
Favoriser un rééquilibrage actifs-emplois en structurant l'offre économique				
Le développement économique	16			
Soutenir la dynamique de l'emploi	18			
Le développement touristique	20			

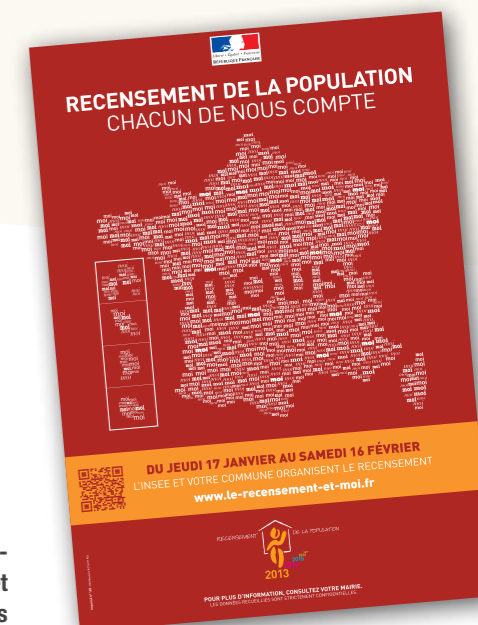
Combien sommes-nous en Erdre & Gesvres ?

Chaque année, la Communauté de Communes organise les enquêtes de recensement sur son territoire. En 2013, le recensement de la population a été réalisé sur les communes de Sucé-sur-Erdre et Treillières. 24 agents ont été recrutés pour assurer la distribution et la collecte des formulaires. Les résultats de ces enquêtes seront officiels et applicables au 1^{er} janvier 2016.

Entre les deux périodes de recensement sur ces communes (2008 et 2013), c'est une tendance à la hausse de la population qui est observée. Pour la commune de Treillières, entre ces deux périodes, cette augmentation approche les 7 %. Sur la commune de Sucé-sur-Erdre, c'est une augmentation plus modérée qui avoisine les 6%. Deux tendances qui reflètent l'évolution de la population observée sur la Communauté de Communes à la même période.

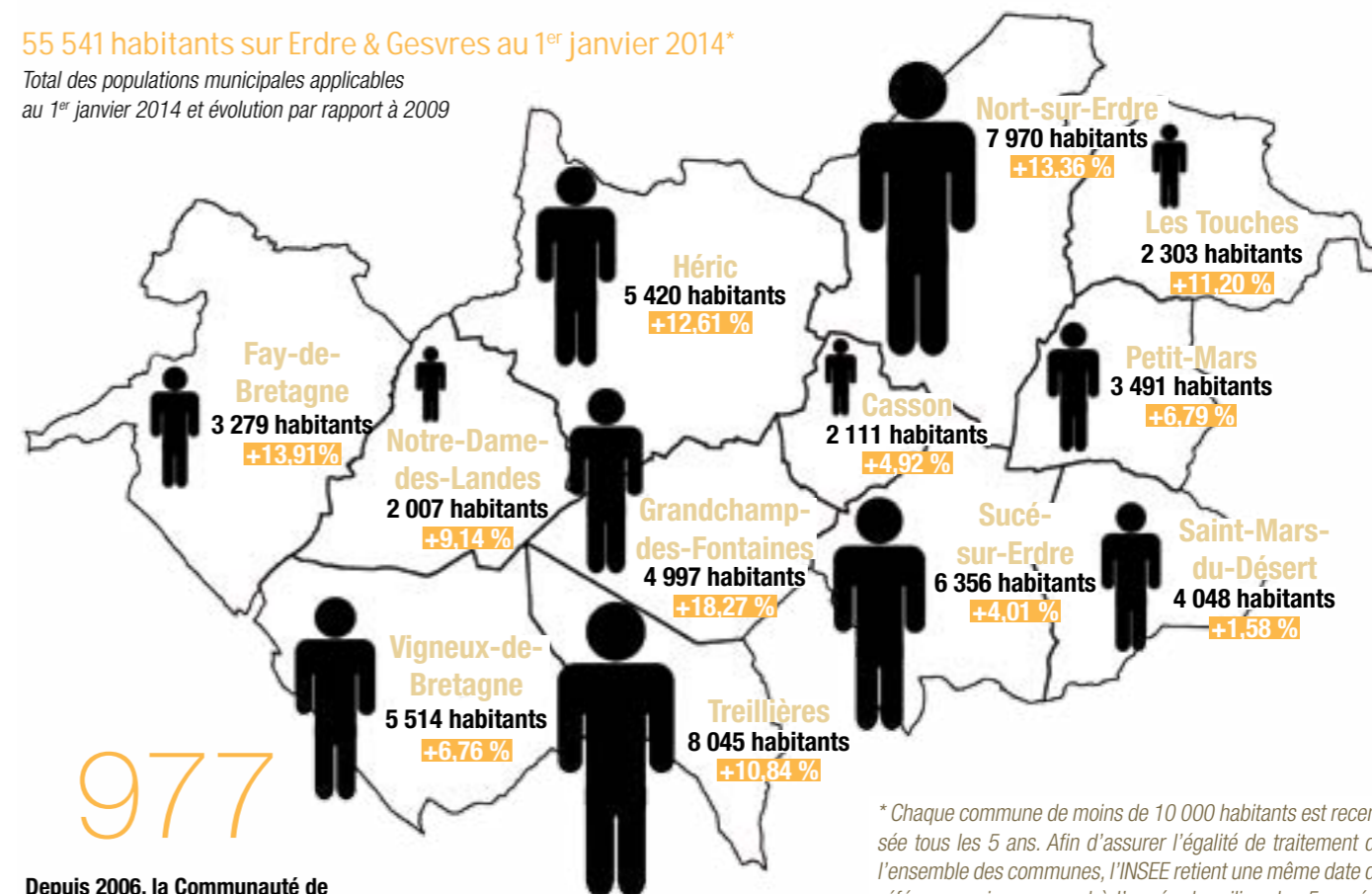
Le planning des prochains recensements :

- 2014 : Saint-Mars-du-Désert
- 2015 : Fay-de-Bretagne et Héric
- 2016 : Casson, Les Touches, Notre-Dame-des-Landes et Vigneux-de-Bretagne
- 2017 : Grandchamp-des-Fontaines, Nort-sur-Erdre et Petit-Mars
- 2018 : Sucé-sur-Erdre, Treillières



55 541 habitants sur Erdre & Gesvres au 1^{er} janvier 2014*

Total des populations municipales applicables au 1^{er} janvier 2014 et évolution par rapport à 2009

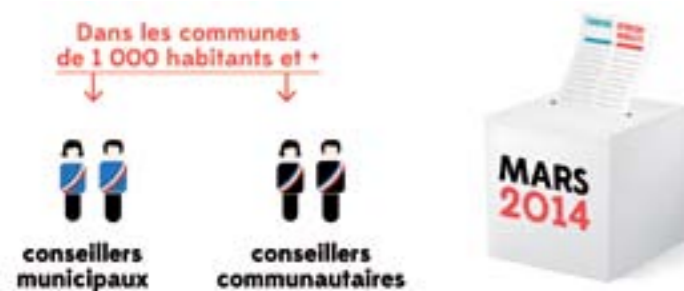


Depuis 2006, la Communauté de Communes accueille en moyenne chaque année **977 nouveaux habitants (+1,8% par an)**.

* Chaque commune de moins de 10 000 habitants est recensée tous les 5 ans. Afin d'assurer l'égalité de traitement de l'ensemble des communes, l'INSEE retient une même date de référence qui correspond à l'année du milieu des 5 années écoulées. Ainsi, les chiffres officiels qui prennent effet au 1^{er} janvier 2014 sont calculés en se référant au 1^{er} janvier 2011.

La représentation des citoyens par les élus

Instituées par la loi «Valls» du 17 mai 2013, les règles relatives aux élections locales ont entraîné plusieurs modifications avec l'élection au suffrage universel direct des délégués communautaires pour les communes de plus de 1 000 habitants, mais aussi, sur le nombre de délégués par commune siégeant au Conseil de Communauté. Ces changements opérés en 2013 seront effectifs en 2014.



A partir de mars 2014, le Conseil communautaire sera composé de **45 délégués communautaires**. Cette répartition, issue d'un accord entre toutes les communes d'Erdre & Gesvres, offre une représentation équilibrée entre les petites, moyennes et grandes communes.

Communes	Population	Sièges au Conseil communautaire
Casson	2 111	3
Fay-de-Bretagne	3 279	3
Grandchamp-des-Fontaines	4 997	4
Héric	5 420	4
Les Touches	2 303	3
Nort-sur-Erdre	7 970	5
Notre-Dame-des-Landes	2 007	3
Petit-Mars	3 491	3
Saint-Mars-du-Désert	4 048	4
Sucé-sur-Erdre	6 356	4
Treillières	8 045	5
Vigneux-de-Bretagne	5 514	4



Le Conseil communautaire

Le Bureau communautaire

Il est composé du Président, des Vices-présidents et éventuellement d'autres conseillers communautaires. Sa composition sera adoptée par délibération du Conseil communautaire.

Les Commissions, composées de conseillers communautaires et, le cas échéant, municipaux, ont vocation à travailler sur des projets ou émettre des avis qui sont ensuite proposés en Bureau et/ou en Conseil communautaire. Lieux d'information, de débat et de proposition, elles alimentent les réflexions sur la mise en oeuvre des compétences de la Communauté de Communes.

MOUVEMENT DES ÉLUS EN 2013

GRANDCHAMP-DES-FONTAINES

Arrivée de Carmen PRIOU en remplacement de Hervé HUBERT en tant que déléguée communautaire suppléante.

Les commissions en 2013

- > Aménagement de l'espace
- > Culture - Animation territoriale
- > Développement durable
- > Services Economie Emploi Tourisme
- > Finances - Ressources Humaines - Moyens
- > Habitat
- > Infrastructures
- > Services Environnement
- > Services Action solidaire et sociale
- > Services Enfance Jeunesse Transports
- > Travaux

Le Conseil de développement, la voix citoyenne

Depuis fin 2006, l'association « Conseil de développement Erdre & Gesvres » participe activement à la vie de la Communauté de Communes et au développement du territoire. En réunissant les acteurs de la société civile (habitants, représentants associatifs, acteurs économiques et socioprofessionnels), le Conseil de développement entretient un lien privilégié entre les élus et les citoyens. Il constitue une force de proposition auprès des élus et émet des avis sur les actions et les projets menés par la collectivité. Ouvert à tous, le Conseil de développement donne l'occasion, à tous ceux qui le souhaitent, de devenir acteur du développement du territoire et de participer au débat public. Retour sur les faits marquants des relations étroites entretenues en 2013 entre les deux partenaires.

7 avis rendus en 2013

3 soirées-débats grand public ont été organisées

64 adhérents dont 13 qui ont rejoint l'association en 2013

917 h de bénévolat réalisées par les membres du Conseil de développement (réunions internes exclusivement)

4 PROJETS OUVERTS À LA VOIX CITOYENNE

En 2013, les élus de la Communauté de Communes ont saisi le Conseil de développement sur quatre projets majeurs donnant lieu à 7 avis et autres contributions diverses.

Le Projet Culturel de Territoire

Le comité de pilotage en charge du dossier a sollicité le Conseil de développement sur les principes fondateurs et les orientations stratégiques du projet. Cette saisine s'accompagnait également d'un avis sur le plan d'actions du projet culturel. Quatre avis ont été élaborés par le groupe culture du Conseil de développement ainsi qu'une note de restitution des différentes rencontres effectuées vers les acteurs culturels du territoire (troupes de théâtre, artistes, organisateurs d'événement...)

L'Agenda 21 d'Erdre & Gesvres

Associé depuis le début à la démarche de construction de l'Agenda 21 d'Erdre & Gesvres, la Communauté de Communes a poursuivi sa collaboration avec le Conseil de développement dans cette dernière ligne droite avant l'adoption du plan d'actions Agenda 21. La CCEG a notamment tenu à avoir l'avis du Conseil de développement sur trois points : le plan d'actions, les fiches actions et la démarche d'élaboration de l'Agenda 21. Deux avis ont été formulés par le Conseil de développement venant ainsi enrichir et amender le Plan d'actions Agenda 21 adopté en septembre 2013 par le Conseil communautaire.

D'autre part, le Conseil de développement a participé à l'élaboration du Plan Climat Énergie Territorial de la CCEG. Il a proposé des pistes d'actions et entrepris une action de sensibilisation vers le grand public sur les enjeux et les défis du climat et de l'énergie. Une initiative, saluée par les élus de la Communauté de Communes, qui s'est traduite par l'organisation d'une soirée-débat.

Les Contrats de Territoire

Depuis sa création, le Conseil de développement est associé à la préparation des contractualisations avec l'État, le Conseil régional et le Conseil général. En 2013, le Conseil de développement a participé au bilan des contrats 2009-2012 et remis un avis sur les six projets du Nouveau Contrat Régional 2014-2016.

Le futur aménagement du territoire

En amont de la révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), les élus ont sollicité un avis prospectif du Conseil de développement. Quelle est la vision de la société civile sur l'aménagement du territoire pour demain ? Ses conclusions sont attendues pour la fin d'année 2014.

Retrouvez le rapport d'activités 2013 et les avis du Conseil de développement sur www.cceg.fr



Les organes consultatifs

La Communauté de Communes s'attache à impliquer un grand nombre d'acteurs autour de ses projets afin de répondre au mieux aux attentes de la population et développer une forme de démocratie participative de proximité. Placer les citoyens au cœur des politiques publiques constitue un engagement de la Communauté de Communes, inscrit notamment dans les objectifs définis dans l'Agenda 21 d'Erdre & Gesvres.

LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL)

Créée en 2009, la CCSPL est composée d'un collège d'élus et d'un collège de représentants d'associations locales. Cette commission intervient dans les domaines des services publics assurés par la Communauté de Communes sur la compétence déchets et l'assainissement non collectif. Cet espace de débats, d'échanges et de propositions conduit à l'élaboration d'avis portés à la connaissance du Conseil de Communauté et peut ainsi influencer sur ses décisions. Elle est également consultée pour tout projet de nouvelle délégation de service public ou de création d'une régie dotée de l'autonomie financière.

LA COMMISSION INTERCOMMUNALE D'ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES (CIAPH)

La CIAPH a été mise en place en décembre 2008 par délibération du Conseil de Communauté. Elle a pour objectif de favoriser l'accessibilité des personnes en situation de handicap sur le territoire. La commission est composée de 3 collèges, élus, membres d'association, et membres du Conseil de développement Erdre & Gesvres. La CIAPH dispose d'un rôle consultatif. C'est un espace d'échanges, d'information et de veille sur lequel les communes peuvent compter pour la mise en accessibilité de leurs espaces.

L'ASSOCIATION DES AGRICULTEURS D'ERDRE & GESVRES

Composée d'agriculteurs du territoire, l'association est devenue un interlocuteur privilégié de la Communauté de Communes dans la définition et la mise en place des projets agricoles. Elle travaille en lien direct avec les élus pour apporter une vision de terrain et permettre l'ajustement des actions mises en place pour le développement de l'agriculture.

LE COMITÉ LOCAL DE CONCERTATION SUR LA REDEVANCE INCITATIVE DES DÉCHETS

La Communauté de Communes d'Erdre & Gesvres s'est engagée vers une tarification incitative des déchets. Sur ce sujet, les élus de la Communauté de Communes n'ont pas souhaité travailler seuls. C'est pourquoi ils ont décidé de créer un Comité Local de Concertation pour permettre aux usagers du service de participer, en 2012, aux ajustements possibles de la nouvelle politique Déchets. Un dialogue franc et réel qui s'est poursuivi en 2013.



Un territoire en action

Lancée en février 2003, la démarche Projet de Territoire visait à écrire le socle de direction de l'action publique locale suite au regroupement intercommunal opéré début 2002. L'action communautaire en 2013 s'inscrit dans la continuité de la mise en oeuvre du Projet de Territoire.

La stratégie de développement de territoire s'articule autour de 3 axes majeurs :



Aller vers une occupation de l'espace maîtrisée et assurer la mise en valeur du cadre de vie en travaillant sur :

- > L'aménagement de l'espace
- > L'eau et les milieux aquatiques
- > La gestion de nos déchets



Favoriser un rééquilibrage actifs-emplois en structurant l'offre économique en :

- > Assurant le développement économique
- > Soutenant la dynamique de l'emploi
- > Développant le tourisme



Aller vers un équilibre dans la croissance démographique et l'offre de services dans le secteur :

- > Sportif
- > De l'habitat
- > Des transports et de la mobilité
- > De l'accessibilité des personnes à mobilité réduite
- > De l'action culturelle
- > Social avec le Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC)



L'Agenda 21 en action ! Les premières actions de l'Agenda 21 d'Erdre & Gesvres, adopté en septembre 2013, sont lancées. Elles sont identifiées dans ce rapport d'activités par le pictogramme ci-dessus.

Le développement durable

Que faut-il faire dans les dix prochaines années sur Erdre & Gesvres pour que le développement durable prenne véritablement forme sur le territoire ? Quelles solutions pour préserver l'environnement et notre cadre de vie, répondre aux besoins des habitants (logement, emplois, santé, culture) et développer les liens sociaux et la citoyenneté ? C'est la question à laquelle les élus des douze communes et de la Communauté de Communes ont répondu tous ensemble dans un document appelé « Agenda 21 », dont le plan d'actions a été adopté en septembre 2013 par le Conseil communautaire.



Après l'adoption par le Conseil communautaire le 12 décembre 2012 de la stratégie de développement durable du territoire, l'année 2013 a été consacrée à l'élaboration du plan d'actions 2013-2017, adopté le 18 septembre 2013.

L'Agenda 21 passe à l'action

Le processus de concertation mis en place sur l'année 2012 a permis d'identifier plus de 430 pistes d'actions, qui ont fait l'objet en 2013 d'une sélection en commission mixte. Les actions retenues ont été structurées par l'écriture de fiches détaillées visant à les rendre opérationnelles à court, moyen et long terme. Ce travail a conduit à l'élaboration d'un plan de 79 actions venant traduire concrètement les enjeux et objectifs de l'Agenda 21 d'Erdre & Gesvres sur la période 2013-2017. Toutes ces actions seront à mener dans les 5 ans sur la base de choix politiques, de choix budgétaires et de plan de charge. Le suivi de l'Agenda 21 permettra de rendre compte annuellement de son état d'avancement et du chemin qui reste à parcourir, notamment auprès de la population.

Répondre aux 5 finalités du développement durable

Le développement durable repose sur cinq finalités :

- La lutte contre le changement climatique
- Une production et une consommation responsables
- La cohésion sociale et la solidarité
- La préservation de l'environnement
- L'épanouissement des êtres humains

Au regard de ces cinq priorités, le plan d'actions Agenda 21 est assez équilibré. En effet, sur les 79 actions, près de 75% répondent à ces cinq finalités à la fois.

- 39 répondent directement à la finalité « lutte contre le changement climatique » (49%),
- 33 répondent à la finalité « préservation de la biodiversité, des ressources naturelles et des milieux » (42%),
- 38 répondent à la finalité « épanouissement de tous les êtres humains » (48%),
- 34 répondent à la finalité « cohésion sociale entre les territoires et les générations » (43 %),
- 50 répondent à la finalité « modes de production et de consommation responsables » (63%).

Agenda 21, un premier état d'avancement en 2013

Un tableau de bord a été mis en place pour suivre l'avancement des actions Agenda

21. Il permet de voir quelles actions sont engagées, quel est leur niveau d'avancement et d'avoir les données chiffrées qui permettent d'en apprécier les résultats. Ce tableau de bord donne également des informations sur ce qui a été mis en place en matière de participation citoyenne mais aussi une vision des actions qui sont programmées l'année suivante et les actions correctives prévues en cas de résultats insatisfaisants.

Globalement l'avancement de l'Agenda 21 en 2013 est satisfaisant d'un point de vue du nombre d'actions en cours (29%) ou programmées en 2014 (29%) et des enjeux et des objectifs « couverts » par cette programmation.

4 enjeux

18 objectifs

430 pistes d'actions

79 fiches actions opérationnelles à mettre en oeuvre sur la période 2013-2017

29 % des actions Agenda 21 engagées fin 2013

126 personnes conseillées par l'animateur du point Info Energie sur Erdre & Gesvres de juin à décembre 2013

9 structures de restauration collective se sont engagées dans l'approvisionnement local



Un Plan Climat Énergie Territorial sur Erdre & Gesvres



Les Plans Climat Énergie Territoriaux, institués par la loi Grenelle 2, doivent être mis en place par les collectivités de plus de 50 000 habitants. Ce nouvel outil de lutte contre le changement climatique vise deux objectifs : réduire nos émissions de gaz à effet de serre et se préparer aux conséquences liées au réchauffement de la planète.

La première étape de la construction de ce plan climat a été lancée en mai 2013 par la mise en œuvre de quatre études visant à dresser un diagnostic précis de la situation sur Erdre & Gesvres :

- Un bilan «gaz à effet de serre du territoire» pour connaître la quantité d'émission de CO2 produite et l'impact de nos consommations d'énergie
- Un bilan carbone sur l'activité de la Communauté de Communes dans l'exercice de ses compétences, son fonctionnement et ses services
- Une étude de vulnérabilité qui consiste à identifier les effets du réchauffement climatique sur le territoire
- Une étude sur le potentiel en énergies renouvelables pour en mesurer leur développement

Ces études ont livré leurs résultats en octobre. Ils ont permis d'engager une deuxième étape de mobilisation par l'organisation d'ateliers auxquels ont été invités le personnel de la CCEG, les communes, le monde agricole, des entreprises, les acteurs de l'habitat, du bâtiment, des transports et de la mobilité ainsi que le Conseil de développement. L'objectif, travailler ensemble sur les actions à mettre en place pour lutter, à notre échelle, contre le réchauffement climatique et s'y adapter. Cette deuxième étape s'est conclue fin 2013 et a conduit à l'écriture d'un plan d'actions. Adopté en 2014, le Plan climat énergie sera opérationnel à compter du second semestre de l'année.

Un Espace Info Énergie sur Erdre & Gesvres



La mise en œuvre de l'action 26 du plan d'actions Agenda 21 a conduit à la création, au mois de juin 2013, d'un Espace Info Énergie sur le territoire. Implanté au sein des deux antennes de la Maison de l'Emploi et de la Formation, c'est un nouveau service qui a été mis à la disposition des habitants pour les accompagner et les conseiller gratuitement sur les énergies renouvelables et les travaux d'économie d'énergie dans un projet de construction ou de rénovation. Animé par un professionnel, ce point d'information vise aussi à aiguiller les habitants vers des organismes susceptibles de participer aux financements de leurs travaux. Le conseiller énergie peut également prodiguer des conseils pour réduire sa consommation d'énergie au quotidien et alléger ses factures. Des permanences téléphoniques sont également mises en place en dehors des horaires d'ouverture au public. Cet Espace Info Énergie est géré par la Fédération Départementale des CIVAM (Centre d'Initiatives pour la Valorisation de l'Agriculture et du Milieu rural) et mutualisé sur les territoires situés au nord est du département.

Vers un approvisionnement local des structures de restauration collective



L'opération repas local menée en 2011 avait posé un constat : l'approvisionnement local des restaurations collectives sur le territoire est possible. 2012 aura donc été consacrée à structurer la filière pour faire de cette opération ponctuelle un mode de fonctionnement quotidien. En 2013, les premiers tests sur l'approvisionnement en viandes et en légumes ont été réalisés. Suite à ces expérimentations, les objectifs 2014 sont de déterminer un volume de produits et une fréquence d'approvisionnement pour rendre la filière opérationnelle.

L'aménagement de l'espace

« Nous connaissons une forte croissance démographique qui se traduit par une pression urbaine très importante. Notre défi est d'anticiper ces évolutions en maîtrisant l'occupation de nos espaces dans le souci de préserver notre environnement et la qualité de vie de nos habitants. Un défi d'autant plus important que notre territoire va connaître des évolutions majeures dans les prochaines années. »

LE PÔLE MÉTROPOLITAIN ENTRE EN ACTION

Le Pôle métropolitain est entré dans une phase opérationnelle en 2013 avec le vote, par les six intercommunalités, de son premier programme d'actions. Première réalisation, le lancement d'un appel à concepteurs sur le thème «Eaux et Paysages». Une opération inédite en France qui consiste à mettre en valeur les paysages méconnus de la métropole, un site par intercommunalité, par des projets d'espaces publics ou paysagers innovants et de grande qualité. Sur Erdre & Gesvres, c'est la vallée du Gesvres qui a été retenue. Sur 60 candidats, quatre ont été sélectionnés pour formuler des projets pour ces six sites. Leurs propositions sont attendues pour juin 2014.

En 2013, le Pôle métropolitain a procédé également à une évaluation du Schéma de Cohérence Territorial (Scot). Elle consiste à mesurer ses impacts sur le territoire, d'en évaluer les limites de ses applications en vue de préparer une démarche de révision du Scot. Enfin, le Pôle métropolitain a adopté un Document d'Aménagement Commercial qui encadre l'implantation et le développement des commerces. L'axe central de ce document prévoit l'implantation des commerces dans les centres-villes ou en zones d'aménagements dédiées.

ACCOMPAGNER LES PROJETS D'URBANISME EN COMMUNE



• Les plans de références des pôles structurants finalisés et adoptés

La Communauté de Communes a accompagné et coordonné les études urbaines sur les pôles structurants de Nort-sur-Erdre et Treillières-Grandchamp-des-Fontaines. Les plans de références ont été finalisés et adoptés. Aujourd'hui, les communes disposent d'une feuille de route pour concevoir les aménagements urbains pour les 15 ans à venir. Les études pour la programmation de ces aménagements vont pouvoir démarrer en 2014.

• Lancement des études urbaines sur Fay-de-Bretagne et Les Touches

Après Petit-Mars, la Communauté de Communes a accompagné les communes de Fay-de-Bretagne et de Les Touches pour la conduite des études de programmation urbaine sur le réaménagement des centres-bourgs. Ces études se sont déroulées dans un souci de concertation avec les habitants. Les conclusions des études sont attendues pour la fin du premier trimestre 2014.

• Vers un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)

La Communauté de Communes porte un certain nombre de compétences qui ont des effets directs sur les PLU communaux en termes d'aménagement, d'agriculture, de préservation de l'eau et des milieux aquatiques, de transport, de logement... C'est pourquoi l'intercommunalité est aujourd'hui l'échelle la plus pertinente pour coordonner de manière efficace et cohérente les politiques locales d'urbanisme. C'est tout l'enjeu du transfert de la compétence urbanisme des communes vers la Communauté de Communes. Une prise de compétence qui a été attentivement préparée en 2013 en collaboration étroite avec les communes. L'élaboration du PLUi devra être engagée dès le début de l'année 2014.

UN PARTENARIAT RENOUVELÉ AVEC LA CHAMBRE D'AGRICULTURE

La Communauté de Communes et la Chambre d'Agriculture de Loire-Atlantique ont renouvelé leur partenariat en signant une convention-cadre 2013-2015 pour développer une agriculture innovante, économiquement viable, solidaire dans la répartition des moyens de production et en phase avec son environnement humain et naturel. La convention présente les orientations et les objectifs à atteindre pour construire l'agriculture de demain. Des orientations traduites ensuite en actions par des plans annuels. Pour sa première année d'application, le plan d'actions 2013 s'est concentré sur :

- **L'animation de réunions avec l'Association des agriculteurs d'Erdre & Gesvres** afin d'accompagner les réflexions et faire émerger des nouveaux projets agricoles sur le territoire,
- **L'actualisation du diagnostic agricole et des parcelles des exploitants** pour obtenir des informations précises sur l'activité agricole, apporter des réponses adaptées et anticiper ses évolutions,
- **La reconquête des friches** dans la continuité du dispositif déjà mis en place par la CCEG (cf. chiffres ci-contre). Un diagnostic a été établi afin d'évaluer le potentiel d'espaces agricoles qui peut être de nouveau exploité.
- **La vente directe** avec une mise en avant des producteurs du territoire via une communication d'envergure.

LA FILIÈRE BOIS-ÉNERGIE SE MET EN PLACE



Un grand pas a été franchi en 2013 pour la mise en œuvre de la filière bois-énergie. La CCEG s'est rapprochée du CIVAM DÉFIS et de plusieurs acteurs (SCIC Bois énergie, la Chambre d'Agriculture, l'Union des Cumas, l'association des agriculteurs d'Erdre & Gesvres) pour fédérer les agriculteurs et organiser la filière, de la taille en passant par la transformation du bois en plaquettes, le stockage et l'approvisionnement. Des sessions de formation ont été organisées à destination des agriculteurs sur la gestion pérenne du bocage et les techniques de taille. Des opérations de sensibilisation ont aussi été menées auprès du grand public sur l'importance de la taille, parfois à blanc, pour la vitalité des haies. Le calendrier sera tenu pour l'approvisionnement de la chaudière des Bassins d'Ardéa qui ouvrira à l'été 2014.

AÉROPORT : LE TRAM-TRAIN EST ACTÉ

Fidèle à sa position de ne pas pratiquer la politique de la chaise vide et défendre les intérêts des habitants et du territoire, la Communauté de Communes a été partie prenante des discussions avec les porteurs de projets de l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes. Des discussions qui ont abouti en 2013 à de grandes avancées concernant la desserte de l'aéroport en transports collectifs et l'accompagnement des territoires impactés. Un engagement ferme des porteurs de projet a été donné pour la mise en service d'une ligne tram-train reliant Nantes - La Chapelle-sur-Erdre - Treillières - Aéroport. Une avancée majeure dans les discussions sur une revendication forte des élus d'Erdre & Gesvres. D'autre part, d'autres engagements ont été pris pour accompagner financièrement le territoire afin de pallier notamment au déficit d'équipements et de services de proximité liés à l'aéroport. Cet engagement se traduit par un accord-cadre entre l'État, la Région, le Conseil général et les territoires impactés en préparation en 2013 et qui sera signé en 2014. Là aussi, les revendications et les préoccupations des élus ont été entendues.

19 000 ha

c'est la surface du périmètre de Protection des Espaces Agricoles et Naturels (PEAN) mis en place par le Conseil général et approuvé en 2013. Il concerne 6 communes de la CCEG et 3 de Nantes Métropole

133 hectares

en friches ont été remis en culture grâce au dispositif d'accompagnement lancé par la CCEG en 2011. 82 000 € ont été alloués à 20 exploitants, dont 12 130 € en 2013.



L'eau et les milieux aquatiques

« L'avenir de notre territoire et l'amélioration de notre cadre de vie passent par la préservation de l'eau et des milieux aquatiques. C'est pourquoi, la Communauté de Communes s'est lancée dans une reconquête de la qualité de l'eau et de nos milieux naturels sur le territoire. Hier menacés, ces espaces naturels, nécessaires à notre développement, doivent être aujourd'hui entretenus, protégés et pris en compte dans nos politiques d'aménagement. »

2 200 m³

de sédiments curés
dans les zones de marais

16 km

de végétation en berge
ont été restaurés

2,9 km

de cours d'eau ont bénéficié
d'une renaturation

7,85 km

ont été ouverts à la libre
circulation piscicole

DÉBUT DES TRAVAUX SUR LES MARAIS DE L'ERDRE



Le programme de cinq ans pour l'entretien et la restauration des Marais de l'Erdre est entré en action avec les premiers travaux engagés à l'été 2013. Localisés sur les communes de Grandchamp-des-Fontaines, Casson et Sucé-sur-Erdre, ces ouvrages ont consisté à restaurer et entretenir les berges (abattage des arbres morts, élagage, plantation de berges nues...) et à aménager des abreuvoirs afin de limiter les dégradations provoquées par les animaux. Des ouvrages infranchissables ont aussi été modifiés pour permettre la circulation des poissons. Les cours d'eau ont vu leur lit renaturalisé en pierres et en graviers pour restaurer les capacités d'accueil de la faune et de la flore et mieux réguler la circulation de l'eau et la capacité filtrante du lit. Rappelons que ces travaux ont lieu sur le domaine privé. Des conventions avec les riverains et les exploitants agricoles ont donc été mises en place. Une concertation positive avec des échanges constructifs qui repose sur un principe de collaboration : la CCEG finance et coordonne les travaux de restauration et les usagers s'engagent à entretenir régulièrement leurs berges et cours d'eau.

ÉVITER, COMPENSER, RÉDUIRE LES IMPACTS DES PROJETS D'AMÉNAGEMENT



Suite à l'inventaire des zones humides et des cours d'eau réalisé en 2012, les Plans Locaux d'Urbanisme vont intégrer (PLUi) ces données pour prévoir la protection et la valorisation de ces espaces, notamment dans les nouveaux projets d'aménagement conformément au principe «éviter, compenser, réduire». Autrement dit, de la conception à la mise en oeuvre des projets, des mesures adaptées doivent être définies pour éviter, réduire et, lorsque c'est nécessaire et possible, compenser les impacts négatifs des nouveaux aménagements sur l'environnement. Pour cela, le service eau et milieux aquatiques apporte une expertise préventive auprès des communes et sur l'ensemble des projets de l'intercommunalité. Cela a notamment été le cas pour les études sur l'aménagement des parcs d'activités de la Baumondière à Sucé-sur-Erdre, de la Pancarte à Nort-sur-Erdre et de la Belle Étoile sur le pôle Treillières - Grandchamp-des-Fontaines.

LA QUALITÉ DES ASSAINISSEMENTS NON COLLECTIFS

La reconquête de la qualité de l'eau passe également par la qualité des eaux usées rejetées dans la nature. La politique d'assainissement joue donc également un rôle important pour la préservation des milieux aquatiques. La Communauté de Communes a intégré cet enjeu à ses actions, en assurant les missions de contrôle des installations d'assainissement non collectif au travers du Service Public d'Assainissement Non Collectif d'Erdre & Gesvres (SPANC). Ces contrôles sont la garantie, pour les usagers, de la qualité de leur dispositif d'assainissement. Ils permettent aussi de prévenir toute source de pollution de nos milieux. Le SPANC met en application la loi sur l'eau et les milieux aquatiques, avec le contrôle des installations neuves et des dispositifs d'assainissement non collectif existants. Ces derniers, au nombre de 10 350 sur le territoire, sont contrôlés tous les 8 ans désormais par les agents du SPANC et un prestataire de service.

En 2013, 2 312 contrôles ont été effectués sur le territoire par les agents du SPANC d'Erdre & Gesvres ou un prestataire :

- **325 contrôles de conception**, réalisés sur dossier ont été effectués en 2013 afin de vérifier la conception et la bonne implantation de l'installation.
- **266 contrôles de bonne exécution**, effectués avant le remblaiement des ouvrages et canalisations ont été réalisés en 2013. Ils visent à s'assurer que la réalisation de l'ouvrage est conforme au projet.
- **Le contrôle des installations existantes** : 1 721 contrôles dont 578 conformes (33%) et 1 143 non conformes (67%) avec obligations de travaux.

DES AIDES REVUES À LA HAUSSE POUR LA RÉHABILITATION DES ASSAINISSEMENTS

Les contrôles du SPANC visent à prévenir les pollutions liées à un dispositif non conforme. Si c'est le cas, les usagers se voient dans l'obligation d'effectuer les travaux nécessaires pour remédier aux problèmes identifiés lors du contrôle. Bien consciente du coût parfois important de ces investissements, la Communauté de Communes, en collaboration avec le Conseil général, a mis en place une aide financière, sous condition de ressources, pour ces travaux de réhabilitation. Cette aide a été réévaluée en 2013 pouvant aujourd'hui atteindre 50% du coût total des travaux. **11 usagers ont demandé une aide, 9 ont reçu un avis favorable. Le montant moyen apporté aux usagers est de 3 783 € par dossier.**

LANCEMENT D'UN SERVICE DE VIDANGE DES ASSAINISSEMENTS

A partir du 1^{er} janvier 2014, le SPANC proposera un nouveau service aux usagers : la vidange des installations d'assainissement non collectif. Le principe, regrouper les demandes d'entretien pour permettre aux habitants de bénéficier d'un tarif fixe sur 2014 avec une garantie sur la qualité de la prestation par le choix d'une entreprise agréée. Un service intéressant lorsque l'on sait qu'une vidange est préconisée tous les 3 ou 4 ans pour assurer la longévité de l'installation. Cet entretien régulier permet également de prévenir et d'éviter de gros travaux de réhabilitation liés à une installation non entretenue. Un service mis en place en 2014 suite à une enquête réalisée auprès des habitants concernés en 2013.

227

entretiens individuels réalisés
par le SPANC en 2013.
Renforcer le service de
conseil aux usagers reste une
priorité pour la CCEG

10 350

c'est le nombre d'installations
d'assainissement non collectif
sur le territoire

45%

des installations existantes
contrôlées en 2013 représen-
tent un danger pour la santé
des personnes



La gestion de nos déchets

« L'évolution de notre population et de nos modes de consommation a un impact sur la quantité de déchets que nous produisons. Leur gestion et leur traitement ont des incidences financières et environnementales importantes. La réduction des déchets et le développement du recyclage sont donc au coeur de la politique déchets d'Erdre & Gesvres, avec, en ligne de mire : le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas ou qu'on peut réutiliser. »

-33 %

de tonnage d'ordures ménagères collecté depuis le 1^{er} janvier 2012

+74 %

de tonnage d'emballages recyclés en 2013

+2 %

de tonnage apportés en déchèteries en 2013

+15 %

de verre collecté en points d'apport volontaire

REDEVANCE INCITATIVE : UN BILAN POSITIF

C'est un bilan positif qui ressort de la première année de mise en application de la redevance incitative. Deux indicateurs révèlent les évolutions positives des changements liés à la mise en oeuvre de la Trivolution. Tout d'abord, le tonnage des emballages triés par les habitants a fortement augmenté depuis la mise en place des sacs jaunes. Des gestes de tri qui ont permis d'augmenter de 74% le recyclage des emballages ménagers. Dans le même temps, c'est une diminution de 33% des tonnages d'ordures ménagères qui a été observée depuis le 1^{er} janvier 2012. En conclusion, le slogan de la Trivolution « - de déchets, + de tri » est aujourd'hui une réalité sur Erdre & Gesvres. Ces efforts restent à poursuivre pour atteindre les objectifs fixés par le Plan déchets, issu du Grenelle de l'environnement. Pour cela, des actions visant à valoriser les déchets qui peuvent l'être ont été développées (compostage, récupération, développement des filières de recyclage...).



ÊTRE AUPRÈS DES HABITANTS POUR INFORMER, SENSIBILISER

Durant l'année 2013, de nombreuses actions ont été menées auprès de la population pour contribuer à réduire leur production de déchets, au premier rang desquelles, le compostage et le paillage. Tout au long de l'année, des ateliers ont été organisés pour réaliser son propre compost. Un moyen essentiel pour réduire ses déchets lorsque l'on sait qu'un tiers du contenu de nos ordures ménagères est composé de déchets organiques qui peuvent être compostés. L'autre cheval de bataille, l'information. Plusieurs supports d'information ont été diffusés et un site Internet dédié www.trivolution.fr a été mis en ligne. Enfin, plusieurs actions ont été entreprises avec les établissements scolaires, plus précisément auprès des classes allant du CP au CM2. Des activités ludiques basées sur des expérimentations et des ateliers ont été mises en place pour comprendre le cycle des déchets, l'intérêt du tri sélectif ou les conséquences environnementales liées à l'augmentation des déchets.



TRIVOLUTION : UN DIALOGUE CONSTANT

Les élus d'Erdre & Gesvres ont souhaité maintenir la tenue ponctuelle du Comité Local de Concertation et poursuivre ainsi le dialogue pour la mise oeuvre de la politique déchets. Créée au plus fort des tensions lors de la présentation de la redevance incitative, cette instance d'expression et de dialogue composée d'élus, de représentants associatifs et d'habitants a pu relever les points à améliorer et discuter des projections financières 2014. Deux engagements principaux ont été pris. Le premier consiste à poursuivre les efforts pour maîtriser plus efficacement le coût des déchèteries. Le second point concerne, quant à lui, l'établissement de la nouvelle grille tarifaire 2014. Les élus se sont engagés à ne pas augmenter la redevance au-delà du coût de l'inflation et de la revalorisation du taux de TVA. Des échanges, avec des représentants de la Communauté de Communes de Vallet, passée à la redevance incitative en 2011, ont également eu lieu afin de partager les expériences menées de part et d'autre sur les politiques publiques en lien avec les déchets domestiques.

DES DÉCHÈTERIES MODERNES, PLUS SÛRES DOTÉES DE PLUS DE FILIÈRES DE TRI

La Communauté de Communes travaille depuis plusieurs années sur la révision de son réseau de déchèteries. L'objectif, les mettre aux normes et les réadapter aux besoins des usagers.

En juin 2013, l'ouverture de la déchèterie de la Primaïs à Notre-Dame-des-Landes a marqué l'acte 1 de la mise en place de ce nouveau réseau. Cet équipement vient remplacer trois déchèteries vétustes et non réglementaires - Héric, Notre-Dame-des-Landes, Fay-de-Bretagne - qui n'offraient pas toutes les filières de tri nécessaires et proposaient des horaires restreints au public. La déchèterie de la Primaïs propose, quant à elle, toutes les filières de tri sur son site (bois, cartons, déchets verts, ferrailles, déchets d'équipements électriques et électroniques, déchets dangereux des ménages, amiante, objets réutilisables par le biais de la Recyclerie...) et des amplitudes horaires plus étendues.

L'acte 2 du plan de modernisation de déchèteries est également engagé avec le déplacement de la déchèterie de Grandchamp-des-Fontaines, qui dessert également la commune de Treillières, sur la zone des Tunières. Les études du projet menées en 2013 vont permettre de déposer le permis de construire début 2014.



9 000

contacts téléphoniques ont été gérés pour répondre aux questions des habitants et leur prodiguer conseils et informations

29

ateliers de prévention des déchets (compostage, recyclerie...) ont été organisés en 2013

384

personnes ont participé à l'ensemble de ces ateliers

Le développement économique

« Renforcer l'attractivité du territoire et stimuler la création d'entreprises sont les deux défis que la CCEG s'est lancée pour dynamiser l'activité économique d'Erdre & Gesvres, qui reste un des moteurs de son développement. Des projets tournés vers un avenir économique durable au service des habitants et des entreprises. Aménagement d'espace pour les entreprises, création d'emplois, soutien à la création d'entreprises, des enjeux qui ont été au coeur des projets menés en 2013. »



PARCS D'ACTIVITÉS ÉTUDES ET TRAVAUX EN 2013

- **La Haute Noë** | Saint-Mars-du-Désert
Extension de 1,6 ha
Fin des travaux prévue fin 2014
- **Bellevue** | Grandchamp-des-Fontaines
Création d'un parc de 5 ha
Fin des travaux prévue fin 2014
- **La Baumondière** | Sucé-sur-Erdre
Extension 1,6 ha
Fin des travaux en mars 2014
- **Biliais Deniaud** | Vigneux-de-Bretagne
Extension 5 ha
Dossier loi sur l'eau en cours d'élaboration
- **La Pancarte 3** | Nort-sur-Erdre
Extension de 5,3 ha en cours d'étude
- **Les Ardillaux** | Casson
Extension de 0,8 ha en cours d'étude
Début des travaux prévu fin 2014
- **Ragon** | Treillières
Extension de 7 ha en cours d'étude
Début des travaux prévu fin 2015
- **Erette-Grand'Haie** | Héric et Grandchamp-des-Fontaines
Extension de 30 ha en cours d'étude
Début des travaux prévu fin 2015

APPEL À PROJET LANCÉ POUR UN VILLAGE D'ENTREPRISES



La Communauté de Communes confirme son engagement auprès des PME et des TPE en lançant un projet de Village d'entreprises sur le parc d'activités Erette-Grand'haie, situé à Héric et Grandchamp-des-Fontaines. Le Village d'entreprises vise à proposer des espaces qui correspondent aux besoins des PME-TPE sur un pôle stratégique d'activités économiques du territoire. Là où aujourd'hui l'implantation sur ce parc d'activités nécessite l'achat d'un terrain de plus de 4 000 m² et la construction d'un bâtiment, les entreprises auront désormais la possibilité de disposer de bureaux et de locaux clés en main. Cet espace donnera ainsi l'opportunité aux PME-TPE d'investir et de se développer tout en maîtrisant les coûts et les prises de risques dans un contexte économique fragile. Le Village d'entreprises va aussi offrir aux locataires de l'Hôtel d'entreprises une porte de sortie vers des espaces adaptés à leur développement. Aménagé sur une surface de 15 000 m², le Village d'entreprises vise également à optimiser l'espace sur le parc d'activités. Les travaux devraient démarrer en 2015.

DES SERVICES ACCRUS POUR LES ENTREPRISES ET LEURS SALARIÉS



La CCEG investit dans le haut débit afin que l'ensemble des parcs d'activités soit couvert par les opérateurs. A ce titre, elle agit de concert avec le Conseil général dans le cadre du Schéma Départemental d'Aménagement Numérique pour que, non seulement les parcs d'activités bénéficient d'une bonne couverture, mais également le reste du territoire. La CCEG ne s'arrête pas qu'au haut débit (ADSL), elle investit également dans le très haut débit (fibre optique). A ce jour, deux parcs d'activités, Erette-Grand'Haie et Ragon, sont desservis en fibres, grâce au partenariat avec Gigalis (Syndicat mixte de la Région Pays de la Loire). Les réflexions sont en cours sur la Biliais Deniaud.

Les questions de sécurité des parcs d'activités ont également marqué l'actualité de l'année 2013 avec des investissements déjà réalisés sur plusieurs parcs, en particuliers à Vigneux-de-Bretagne (Biliais Deniaud et IV Nations), ainsi qu'un renforcement des investissements à Treillières (Ragon). Clôtures, portails, locaux de gardiennage, la CCEG travaille en collaboration avec les entreprises pour sécuriser les parcs d'activités.

La Communauté de Communes a également accompagné l'installation de crèches inter-entreprises sur les parcs d'activités de Ragon et de l'Erette-Grand'Haie.

Enfin, la mise à disposition de bureaux à la carte est un autre exemple de services créé par la CCEG. Il consiste à proposer à la location des bureaux entièrement équipés et connectés en haut débit à la journée ou à la demi-journée à un tarif unique. Une offre qui s'adresse à tous les travailleurs indépendants et télétravailleurs salariés. Il permet de profiter d'un cadre professionnel pour recevoir des clients ou avoir accès au haut débit à proximité de chez eux.

L'ACTE II DE LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE

En 2004, la Communauté de Communes validait sa première stratégie de développement économique. 9 ans plus tard, le contexte économique du territoire a évolué. C'est la raison pour laquelle la CCEG a amorcé en 2013 un travail préparatoire pour proposer une nouvelle approche économique en phase avec l'environnement actuel et à venir. Des approches qui devront tenir compte des documents stratégiques d'Erdre & Gesvres (Schéma de secteur, Agenda 21) mais aussi du Schéma Régional et du Pôle métropolitain Nantes-Saint-Nazaire (Schéma de Cohérence Territoriale, Document d'Aménagement Commercial...). L'année 2013 a donc été consacrée à dresser le bilan de la mise en application de la stratégie économique. Les objectifs de ce diagnostic sont de définir de nouveaux enjeux en complément de ceux qui ont été portés par la Communauté de Communes ces dix dernières années. Les réflexions sur les orientations et le plan d'actions de la stratégie de développement économique et touristique sont prévues pour la fin du second semestre 2014.

PLUS QUE JAMAIS AUX CÔTÉS DES CRÉATEURS D'ENTREPRISES

Soutenir les créateurs et les repreneurs d'entreprises, c'est dynamiser et développer l'économie locale. La Communauté de Communes s'attache donc à accompagner les porteurs de projets avec l'Hôtel d'entreprises. Au 31 décembre 2013, les 4 ateliers étaient occupés par de jeunes créateurs. 10 bureaux sur les 13 disponibles étaient quant à eux loués avec 3 réservations pour le début d'année 2014.

Initiative Loire-Atlantique Nord (ILAN) développe également des actions en direction des créateurs d'entreprises :

- 70 porteurs de projets ont été conseillés et accompagnés en 2013 dans le montage de projet de création, par le comité Erdre & Gesvres. En parallèle, ILAN organise tous les ans les «Ateliers de la création», un carrefour d'information où une quarantaine de futurs créateurs ont pu rencontrer des professionnels et être conseillés.
- Les prêts d'honneur (prêt à taux zéro, sans garantie) : 30 projets d'entreprises ont été soutenus, pour un montant moyen de prêt de 4 500 €
- Les prêts «croissance» destinés à accompagner les projets d'investissement et/ou d'embauche : 3 entrepreneurs du territoire en ont bénéficié pour un montant moyen de 12 000 €.

VALORISER L'ENTREPRISE, LES INNOVATIONS ET LES SAVOIR-FAIRE DU TERRITOIRE

La CCEG s'attache à développer un véritable réseau d'entreprises sur son territoire mais aussi à tisser des liens entre le monde de l'entreprise et les habitants. L'opération « C'est fabriqué près de chez vous » est le fer de lance de cette politique d'animation économique. Sur deux semaines les chefs d'entreprises du territoire ouvrent leurs portes au public pour faire découvrir leur savoir-faire. Une opération bien suivie avec un programme qui a quasiment affiché complet en 2013. Le service développement économique est aussi un interlocuteur de proximité pour accompagner les entreprises dans leur projet de développement. En 2013, elle s'est fait le relais du dispositif régional «500 projets pour les territoires» qui vise à promouvoir des projets collectifs innovants entre entreprises. Les entreprises d'Erdre & Gesvres ont été les premières à bénéficier de ce programme.

30

créations d'entreprises
soutenues par des
prêts d'honneur

5,3 hectares

de terrains vendus aux
entreprises sur les parcs
d'activités en 2013



Soutenir la dynamique de l'emploi

« Le développement économique doit être un vecteur pour l'insertion professionnelle et l'emploi sur le territoire. Avec ses deux antennes de proximité, la Maison de l'Emploi et de la Formation accueille, informe et conseille au quotidien toutes les personnes en recherche d'un emploi ou d'une formation. Elle se donne également pour mission de tisser et d'entretenir des liens avec les entreprises du territoire et de coordonner les acteurs qui œuvrent pour l'emploi, la formation et l'insertion. »

1 253

personnes reçues par les conseillers emploi en 2013

42

ateliers de recherche d'emploi organisés

4 303

candidatures traitées par la Maison de l'Emploi et de la Formation sur les 327 offres proposées



DES POINTS INFORMATION EUROPE À LA MAISON DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION

Une nouvelle étape a été franchie en 2013 dans le partenariat entre la Communauté de Communes et la Maison de l'Europe à Nantes conduisant à la création de deux Points Information Europe sur le territoire. Un nouveau service de proximité qui vise à rapprocher l'Europe des habitants et à simplifier l'accès aux programmes de l'Union européenne. Ces points Information, animés par des chargés d'information, sont de véritables ressources documentaires. Un accent particulier est donné aux informations relatives à la mobilité européenne des jeunes, étudiants ou apprentis, travailleurs ou encore aux dispositifs de formation professionnelle. Informations, conseils, mise en relation, ces espaces sont une première porte d'entrée pour découvrir comment l'Europe peut accompagner des projets professionnels, un cursus universitaire ou d'apprentissage, une initiative personnelle liée à la solidarité, l'échange ou à la découverte d'autres cultures.

LA MAISON DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION LABELLISÉE «SERVICE PUBLIC DE L'ORIENTATION»

Disposer d'une information gratuite et complète sur les métiers, les formations, les certifications, les débouchés et les niveaux de rémunération, c'est la mission confiée au Service Public de l'Orientation tout au long de la vie (SPO) institué par la loi du 24 novembre 2009. Concrètement, le SPO est assuré par des organismes labellisés par l'État qui proposent un ensemble de services d'informations et de conseils personnalisés. Courant 2013, six collectivités se sont engagées dans ce programme (Communauté de Communes du Castelbriantais, du Pays de Blain, d'Erdre & Gesvres, du Secteur de Derval, de la Région de Nozay, du Pays de Redon) pour labelliser 18 structures dont les deux antennes de la Maison de l'Emploi et de la Formation. Ce nouveau service vient confirmer la vocation des Maisons de l'Emploi : celle d'apporter une information et un accompagnement de proximité pour les habitants et les entreprises.

FACILITER L'INTÉGRATION DES CLAUSES SOCIALES DANS LES MARCHÉS PUBLICS

Pour généraliser les clauses sociales à tous les marchés publics lancés par la Communauté de Communes et les communes qui le souhaitent, la CCEG a mis en place un guichet unique via la Maison de l'Emploi et de la Formation. Elle joue ainsi le rôle de facilitateur pour identifier dans chaque projet les opportunités, la dimension et les modalités de mise en oeuvre des clauses sociales. Elle assure également la liaison avec les acteurs de l'emploi et de l'insertion, notamment les associations qui sont sur le terrain et les entreprises retenues pour le projet. Le chantier du pôle enfance de Les Touches a ainsi dégagé 2 260 heures de travail dédiées à l'insertion. Celui du tram-train a lui aussi permis de mettre à disposition 55 000 heures de travail pour les bénéficiaires de l'insertion.



UN PLAN D' ACTIONS POUR L'EMPLOI

Au-delà de ses missions d'accueil et d'information, la Maison de l'Emploi et de la Formation déploie chaque année un programme d'actions à destination des entreprises et des personnes à la recherche d'un emploi ou d'une formation en collaboration avec ses partenaires. Avec son programme In[formez]-vous, quatre réunions d'information sur les dispositifs de formation professionnelle ont été organisées et bien suivies. Des actions spécifiques en direction des jeunes ont également été menées durant les vacances de février pour les accompagner dans leurs recherches d'emplois saisonniers pour l'été. Les formations au BAFA ont été reconduites en 2013 avec 39 jeunes formés. Comment réintégrer le monde du travail après un temps d'inactivité plus ou moins long ? C'est pour accompagner à la reconstruction d'un projet professionnel et personnel que la Maison de l'Emploi et de la Formation et la CAF ont mis en place un programme de séances collectives. Les objectifs de ces séances : se poser les bonnes questions, repréciser son projet et les moyens de le concrétiser. Enfin, le Club des chercheurs d'emploi a enregistré de bons résultats en 2013. Douze adhérents au Club ont pu retrouver un emploi en 2013, une personne a créé son entreprise et une s'est engagée dans une formation. Le Club continue d'exister avec ses nouveaux membres et des actions ciblées qui favorisent le réseau et la mise en relation avec des interventions régulières de professionnels, des retours d'expérience...

MÉTIER À L'AFFICHE SUR ERDRE & GESVRES UNE PREMIÈRE ÉDITION PLÉBISCITÉE

Le festival «Métiers à l'affiche», organisé par l'association Entreprises dans la cité, qui se déroule à Nantes et Saint-Nazaire a pris ses quartiers en Erdre & Gesvres. En collaboration avec la Communauté de Communes, le festival s'est délocalisé une journée mi-décembre. 734 collégiens et lycéens d'Erdre & Gesvres ont pu assister à la projection de court-métrages présentant chacun un métier au cinéma Le Paradiso à Nort-sur-Erdre. À travers ces reportages, chaque spectateur a pu découvrir la réalité de certaines professions souvent peu médiatisées, mais qui pourraient recruter sur le Département. L'objectif est simple : faire connaître la réalité de métiers parfois mal représentés. Un nouveau partenariat qui a donc connu un véritable succès auprès des établissements scolaires et des élèves et qui sera probablement reconduit en 2014.

PROJET AÉROPORT : DES AVANCÉES SUR LE PLAN DE L'EMPLOI

En ce qui concerne les nouvelles activités économiques engendrées par le projet d'aéroport, la Communauté de Communes a obtenu des porteurs de projet l'engagement de favoriser l'emploi local et de pouvoir mettre en relation, via la Maison de l'Emploi et de la Formation, les employeurs et les demandeurs d'emploi. La Communauté de Communes d'Erdre & Gesvres et Nantes Métropole seront également les coordonnateurs de la mise en oeuvre des clauses sociales dans les marchés publics pilotés par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) et la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC).

155

jeunes ont participé à l'opération emplois saisonniers en 2013

50

personnes inscrites aux réunions d'information sur les dispositifs de formation professionnelle

3 477

personnes ont utilisé la Cyberbase emploi



Assurer la promotion du patrimoine naturel, culturel et historique d'Erdre & Gesvres et développer l'offre touristique sur le territoire pour en faire une destination attrayante, c'est tout l'enjeu du plan d'actions mené par la Communauté de Communes et depuis fin 2009 par l'Office de tourisme intercommunal. Aujourd'hui et grâce à la mobilisation de tous les acteurs locaux, l'activité touristique est en mouvement : elle porte le dynamisme de notre territoire et participe à l'activité économique d'Erdre & Gesvres.

23

sentiers de randonnée ont été diagnostiqués et protégés pour des travaux prévus entre 2014 et 2016

8 500

visiteurs, dont 310 touristes étrangers, ont été reçus au sein des deux bureaux de l'Office de tourisme

DES SENTIERS DE RANDONNÉE REVISITÉS

Le Conseil Général de Loire-Atlantique a lancé un travail de mise aux normes des sentiers de randonnée à l'échelle du Département pour une offre homogène assurant la sécurité des randonneurs, mais aussi un balisage conforme à celui de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre. En 2013, la Communauté de Communes a accompagné les communes pour établir un diagnostic de chaque sentier de randonnée dans le but de mettre en place un plan signalétique et un plan de gestion pour chaque circuit. De cette base de travail va suivre une série de travaux pour la mise aux normes des sentiers. Un groupement de commande a été passé entre les 12 communes pour la réalisation de ces travaux. Les sentiers de randonnée retenus ont été inscrits ou réinscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées (PDIPR) en février 2014. En 2012, 29 000 fiches randonnées étaient téléchargées à partir du site Internet de la CCEG. Une activité touristique importante qui contribue à promouvoir le cadre naturel et le patrimoine d'Erdre & Gesvres.

UN PAYS TOURISTIQUE RELANÇÉ

En 2012, les Communautés de Communes d'Erdre & Gesvres et du Pays de Blain ont posé les bases pour la construction d'un Pays touristique à l'échelle des deux territoires. Le projet a été suspendu suite aux procédures liées au transfert de la compétence tourisme des communes du Pays de Blain vers leur Communauté de Communes. Cette suspension a été mise à profit pour redéfinir le projet en travaillant notamment sur l'offre touristique du Pays. Ces réflexions ont conduit à aborder de nouvelles pistes de travail avec un redimensionnement du Pays touristique qui s'est élargi à la Communauté de Communes de la Région de Nozay. L'année 2013 a donc été consacrée à l'écriture tripartite d'une convention entre les collectivités. L'objectif de cette convention est de définir les axes stratégiques et fondateurs du Pays touristique et prévoir les moyens nécessaires pour lui donner vie. L'une des premières traductions de cette convention sera la création d'un poste d'animateur du Pays.

VALORISER ET DÉVELOPPER L'OFFRE TOURISTIQUE

Organisation de sorties-nature, étude sur le développement de l'Écomusée rural de Vigneux-de-Bretagne, participation au Salon International du Tourisme, échanges avec les propriétaires d'hébergement du territoire, l'Office de tourisme s'attache d'une part à valoriser ce qui fait la richesse touristique d'Erdre & Gesvres mais aussi à soutenir et promouvoir ceux qui font vivre le tourisme (hébergeurs, associations, activités de loisirs, de bien-être...). La Communauté de Communes a également appuyé la rénovation du camping du Port Mulon à Nort-sur-Erdre confirmant ainsi son engagement auprès des structures d'accueil touristique du territoire.

Le sport est un formidable vecteur d'intégration sociale, d'échanges et de partage de valeurs essentielles comme l'esprit d'équipe, le dépassement de soi... La Communauté de Communes intervient de deux manières pour favoriser l'accès à la pratique du sport : équiper le territoire pour élargir l'offre de service public sportif et, en collaboration avec nos partenaires institutionnels et associatifs, proposer des activités sportives diversifiées, en particulier pour les jeunes.

Été 2014

ouverture du premier centre aquatique d'Erdre & Gesvres

2016

année d'ouverture du second équipement

26 millions

c'est le montant total des investissements, financés à 60 % par des subventions

ÉQUIPEMENTS AQUATIQUES : PRÉPARER UNE NOUVELLE OFFRE DE SERVICES

C'est l'élaboration d'une nouvelle offre de services publics, très attendue des habitants, qui a été amorcée en 2013. Dans un premier temps, les élus ont opté fin 2012 pour une gestion en régie des deux équipements. Le directeur des centres aquatiques a également été recruté : Frédéric Gelebart a donc rejoint, le 2 septembre, la Communauté de Communes pour bâtir le projet de fonctionnement de ces nouveaux équipements sportifs et de loisirs. Constitution de la grille horaire d'accueil du public, des scolaires et des associations, définition de la politique tarifaire, préparation du recrutement et de la coordination des équipes (maîtres nageurs, équipe pédagogique, technique et administrative...), le projet de fonctionnement des équipements aquatiques est sur les rails. Dans le même temps, les programmes pédagogiques, première mission de ces deux équipements, se mettent en place avec le corps enseignant ainsi que le développement et l'organisation des activités aquatiques (aquagym, aquabike,...) et les projets d'animation. L'offre de services publics des équipements aquatiques sera définitive et communiquée aux habitants quelques mois avant l'ouverture des Bassins d'Ardéa prévue à l'été 2014.

LES BASSINS D'ARDÉA, DES TRAVAUX BIEN AVANCÉS

Les travaux du premier équipement aquatique d'Erdre & Gesvres ont débuté en septembre 2012. Ils se sont poursuivis sur l'année 2013, sans retard majeur, avec la fin du gros oeuvre mi-septembre et une mise hors d'eau, hors d'air en fin d'année. Le calendrier est respecté et la date de son ouverture au public prévue à l'été 2014, hors imprévus majeurs, sera tenue.

TREILLIÈRES-GRANDCHAMP : LE PROJET LANCÉ

Acte 2 du plan piscine déployé sur le territoire d'Erdre & Gesvres, le second centre aquatique, implanté sur le secteur de la Belle-Étoile du pôle Treillières-Grandchamp-des-Fontaines, est passé du stade des études à celui de la réalisation. Le dépôt de permis de construire est programmé pour le début de l'année 2014. Avec ses tonalités balnéo-ludiques, bien-être et remise en forme, il vient compléter l'offre sportive et de loisirs des Bassins d'Ardéa à Nort-sur-Erdre. Ce deuxième équipement va permettre de répondre aux besoins des 9 000 scolaires du territoire pour l'apprentissage de la natation. Afin de réaliser des économies d'échelle et limiter les coûts d'entretien et de maintenance, les matériaux et équipements choisis se rapprochent de ceux utilisés sur les Bassins d'Ardéa. Sur le plan comptable, l'opération a fait l'objet d'une attention toute particulière tant sur la recherche de financement (plus de 60% de l'investissement est financé par des subventions) que sur le montant que peut supporter la Communauté de Communes. Côté fonctionnement, il est prévu une charge annuelle nette de 450 000 €, du même ordre que celle des Bassins d'Ardéa. Un chiffre qui s'inscrit dans la moyenne départementale de ce type d'équipement.



Architecte et image : DRD architecture



La politique de l'habitat

En 2006, la Communauté de Communes lançait son premier Programme Local de l'Habitat (PLH). Une politique ambitieuse pour répondre aux besoins en logement et ce, quelles que soient les situations, et en assurer une répartition équilibrée. À travers les différentes actions du PLH, l'objectif est de diversifier l'offre de logements, pour un habitat performant et vecteur de mixité sociale et de solidarité.

540
nouveaux logements
par an entre 2007-2014

82
nouveaux logements
sociaux mis en service en
moyenne chaque année
entre 2007 et 2014

182
ménages ont bénéficié
d'une aide à l'accession
d'un logement depuis 2007

VERS UN SECOND PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLH)



2012 a marqué la fin du Programme Local de l'Habitat, premier dispositif en matière de logement. L'année 2013 a été consacrée à dresser un bilan du PLH 2006-2012, à identifier les nouveaux enjeux actuels et à venir, et à lancer des pistes d'actions pour élaborer un second PLH pour la période 2014-2020. Trois orientations ont été relevées. La première, dans la continuité du précédent PLH, vise à développer une offre diversifiée de logements, en location ou en accession, pour les ménages à revenus modestes ou faibles (production de logements sociaux, soutien financier au primo-accédant, portage foncier pour le compte des communes...). La qualité environnementale est également une orientation qui a été retenue pour alléger les charges des ménages et contribuer à la préservation des ressources naturelles (accompagner les propriétaires privés dans leurs projets d'amélioration de l'habitat, soutenir les communes dans leur projet de renouvellement urbain...). Enfin, le parc de logements se doit d'être doté d'hébergements qui répondent à des besoins particuliers. Des situations sociales, familiales ou professionnelles spécifiques ou complexes qui nécessitent une offre d'hébergement qui sorte du parc de droit commun (développer les offres de logements pour les jeunes, accompagner la mise en accessibilité et l'adaptation des logements, construire des logements d'urgence...). Le plan d'actions du PLH 2014-2020 sera travaillé et entériné au second semestre 2014.

VERS UNE OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT (OPAH)



Les deux tiers des 20 355 résidences principales que compte le territoire ont été construites avant 1989. Sous l'effet des nouvelles normes, les logements neufs ont aujourd'hui de bonnes performances thermiques. C'est pour apporter une solution aux propriétaires de logement plus ancien qui ne disposent pas des moyens nécessaires pour rendre leur logement décent, moins énergivore, adapté aux situations de vieillissement ou de handicap que la Communauté de Communes a lancé une OPAH. Cette opération consiste à financer une assistance technique et administrative pour les particuliers comme un diagnostic du logement, des préconisations de travaux, l'élaboration d'un plan de financement, la constitution des demandes de subvention et de prêts, l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour les plus démunis... Une étude pré-opérationnelle a été conduite en 2013 pour dessiner les contours de cette opération et les modalités de mise en œuvre. Une consultation sera lancée début 2014 pour déléguer l'animation des opérations à un organisme spécialisé. La phase opérationnelle de l'OPAH sera lancée à partir de septembre 2014.



DES AIDES POUR LES TRAVAUX D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE



En janvier 2013, la Communauté de Communes s'est engagée dans un programme d'intérêt général visant à lutter contre la précarité énergétique. Ce programme, animé par le Comité Départemental de l'Habitat, consiste à proposer aux propriétaires, à revenus modestes, un accompagnement dans leurs travaux de rénovation thermique avec l'obtention d'aides financières. Ce programme repose sur une convention associant l'Agence nationale de l'Habitat et la CCEG. Ce sont ces deux organismes qui contribuent au financement des travaux. L'accompagnement proposé permet aussi de solliciter des aides complémentaires versées par le Conseil Régional, le Conseil Général ou encore les caisses de retraites. L'objectif initial annuel de ce programme était d'accompagner 40 propriétaires sur Erdre & Gesvres. Six mois après le lancement du dispositif, cet objectif était déjà dépassé avec 43 dossiers éligibles. Entre 2013 et 2014, ce sont 150 dossiers qui devraient être suivis.

HÉBERGEMENT DES JEUNES CHEZ L'HABITANT, LE DISPOSITIF SE POURSUIT

Lancé en novembre 2012, l'accueil de jeunes en hébergement temporaire chez l'habitant se poursuit. Depuis sa mise en place, 11 jeunes ont pu bénéficier du dispositif, ce qui représente 450 nuitées. Au 1^{er} janvier 2014, 13 propriétaires étaient engagés dans le programme qui s'installe progressivement sur le territoire. La convention passée avec l'association Habitat Jeunes «L'Odyssée» pour la gestion du dispositif a donc été reconduite sur l'année 2014. Une opération qui permet également à l'association, gestionnaire du foyer des jeunes travailleurs de Nozay, d'offrir d'autres solutions d'hébergement aux jeunes.

24 FAMILLES EN DIFFICULTÉ SOCIALE HÉBERGÉES EN LOGEMENT TEMPORAIRE

Le Programme Local de l'Habitat, mis en place en 2006 par la Communauté de Communes, suit un cap, celui de développer une offre de logement pour tous, notamment les familles connaissant des difficultés financières ou sociales. En parallèle des programmes de locatifs sociaux et des dispositifs d'accession sociale à la propriété, la Communauté de Communes encourage le développement des logements d'urgence sur le territoire. Des hébergements qui participent à l'accompagnement des ménages vers un logement durable. Depuis 2012, toutes les communes disposent d'un logement d'urgence ; en 2013, 24 familles ont ainsi pu être accueillies.

UNE NOUVELLE AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE SUR ERDRE & GESVRES

Au titre de ses compétences, c'est la Communauté de Communes qui a la charge de la création puis de l'entretien et de la gestion des aires d'accueil, avec la participation financière de l'État et du Conseil Général, en lien avec les communes. En parallèle du renouvellement de marché pour la gestion financière, technique et sociale des aires d'accueil en 2013, la CCEG a travaillé avec Vigneux-de-Bretagne pour l'implantation d'une aire d'accueil de 8 emplacements. Une disposition obligatoire pour la commune qui a passé le cap des 5 000 habitants. Des études comparatives ont été menées pour identifier le site d'implantation. Un projet en phase d'étude qui devra se concrétiser d'ici 2016.

Près de 150
dossiers de rénovation
thermique soutenus

115 000 €
d'aides versées par la CCEG
pour lutter contre la
précarité énergétique

450
nuitées de jeunes en
mobilité professionnelle
chez l'habitant



Le transport et la mobilité

Les actions de la Communauté de Communes en matière de transport s'inscrivent dans une politique globale de mobilité à l'échelle départementale, régionale et nationale. A pied, à vélo, en ville, à la campagne, le rôle de la Communauté de Communes est de permettre à tous de disposer d'infrastructures et de modes de transport diversifiés desservant efficacement les principaux lieux de vie, à l'intérieur et vers l'extérieur du territoire dans une logique de développement durable. La mobilité reste un défi au cœur des politiques de développement des territoires, en particulier ceux en périphérie de grande agglomération comme Erdre & Gesvres.

4 200
élèves transportés chaque
jours, matin et soir en 2013

72
cars assurent l'acheminement
des élèves chaque jour

1
million de kms effectués par
les cars scolaires chaque
année (25 tours du monde !)

NOUVEAUX RYTHMES SCOLAIRES, DES DISCUSSIONS AVEC LES COMMUNES

En sa qualité d'autorité organisatrice de second rang, la Communauté de Communes assure, entre autres, la conception et l'optimisation des circuits de transports scolaires sur le territoire. Cette gestion de proximité permet d'être au plus près des familles, des élèves, des élus et des établissements scolaires. Ainsi, sur la question des rythmes scolaires, la CCEG a tenu à rencontrer les élus des communes et les directeurs des établissements scolaires secondaires.

L'objectif de ces rencontres étant de proposer une organisation des transports qui s'adapte au mieux aux orientations prises par chacun pour la mise en œuvre de ces nouveaux rythmes. Des discussions qui ont permis de trouver collectivement des solutions à une équation complexe : garantir le meilleur service pour les élèves, s'adapter aux différents aménagements des rythmes au sein des établissements scolaires, ne pas trop augmenter les coûts du transport pour les familles générés par la mise en service de nouveaux cars et tout cela dans le respect des prérogatives du Conseil Général, autorité organisatrice de premier rang. Des échanges constructifs qui permettent aujourd'hui de proposer une organisation des transports scolaires pour toutes les écoles à l'exception de certaines écoles privées qui ne sont pas passées à la semaine de 4,5 jours.

QUALITÉ DES POINTS D'ARRÊT, QUATRE COMMUNES EXPERTISÉES EN 2013

En 2013, les points d'arrêt des transports scolaires et de leurs cheminements des quatre dernières communes ont été expertisés (Saint-Mars-du-Désert, Héric, Sucé-sur-Erdre, Notre-Dame-des-Landes). Depuis 2009, ce sont plus de 1 360 points d'arrêt qui ont été analysés par les commissions de sécurité communales dans le cadre de la démarche qualité des points d'arrêt réalisée avec le Conseil Général de Loire-Atlantique.

Cet audit permet à la Communauté de Communes de mieux répartir les points d'arrêt en fonction des circuits et d'améliorer la sécurité des élèves qui empruntent chaque jour le car pour se rendre jusqu'à leur établissement. Les principaux points d'analyse se sont concentrés sur le cheminement menant aux points d'arrêt, l'état de la voirie, la visibilité des piétons et des automobilistes, les distances de sécurité, la signalisation. Tous les arrêts conservés ont été identifiés physiquement au sol par un zébra jaune. Cette signalétique permet à chaque enfant d'attendre son autocar au point d'arrêt officiel et aux conducteurs de repérer rapidement leurs arrêts. Les points d'arrêts ont été photographiés, positionnés au GPS et seront intégrés au Système d'Information Géographique de la Communauté de Communes consultable en ligne.



80 ABRIS-VOYAGEURS INSTALLÉS EN 2013

Déployés sur le territoire dès la fin de l'année 2012, 80 abris-voyageurs neufs ont été installés en 2013 sur les communes. Ces équipements sont le fruit d'une nouvelle collaboration entre le Conseil Général et la Communauté de Communes. Elle vise à répondre aux besoins d'une centaine d'abris sur le territoire, et à renforcer la sécurité et le confort des usagers suite à la démarche qualité des points d'arrêt. La CCEG assure la gestion, l'entretien et l'acquisition des abris en partenariat avec le Conseil Général qui participe à hauteur de 50% du coût de chaque abri dans le cadre des Contrats de Territoire. Une attention particulière a été portée à leur implantation afin qu'elle soit en phase avec la mise en accessibilité des voiries et espaces publics. Afin de réduire les coûts liés à cet investissement, la Communauté de Communes dispose également d'abris en location qui accueillent des espaces de communication. Des espaces publicitaires ont été élargis avec l'installation de planimètres qui apportent une économie supplémentaire sur le coût des abris achetés tout en bénéficiant d'espaces pour les informations intercommunales.

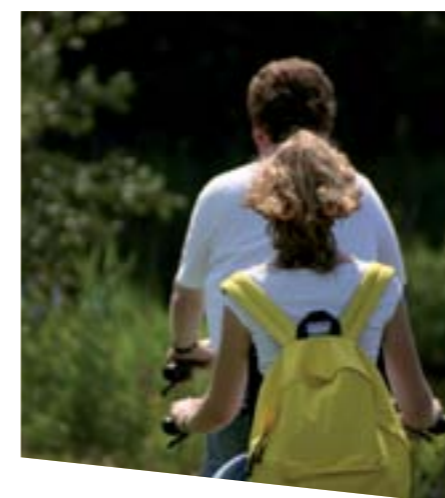
DÉVELOPPER LES DESSERTES EN TRANSPORT EN COMMUN

Le service transport a participé aux discussions avec l'État, le Conseil Régional des Pays de la Loire, le Conseil Général de Loire-Atlantique et les communes sur les aménagements, les infrastructures et les dessertes en transports collectifs ferroviaires. Des échanges destinés à disposer d'infrastructures adaptées à différents modes de transport et répondre aux besoins actuels et futurs des habitants d'Erdre & Gesvres. En 2013, la CCEG a participé aux réflexions sur les rabattements des cars Lila vers le tram-train Nantes-Chateaubriant. La Communauté de Communes a également participé aux discussions autour du futur schéma des mobilités du Conseil Général. De grandes avancées ont par ailleurs été obtenues sur les dessertes en transport en commun du projet d'aéroport en actant notamment la ligne de tram-train Nantes - La Chapelle-sur-Erdre - Treillières - Aéroport. 2013 aura également vu le lancement d'un nouveau mode de transport collectif sur le territoire, la ligne à haut niveau de service Lila Premier, mise en service par le Conseil Général. La CCEG, ainsi que les communes concernées, ont pris part activement aux discussions pour sa mise en place et son évaluation. L'expérimentation de ce nouveau mode de transport en commun sur Erdre & Gesvres pourrait être étendue à d'autres lignes du Département en 2015.



LIAISONS DOUCES : 510 KM DE VOIES À AMÉNAGER

En septembre 2011, la Communauté de Communes a élaboré et approuvé le Schéma Directeur des Liaisons Douces, un réseau communal et intercommunal de cheminements réservé aux modes de transport non motorisé. Si certains travaux ont été engagés par les communes pour l'aménagement de ces axes, l'action de la Communauté de Communes sur les itinéraires d'intérêt communautaire nécessite une évolution de ses statuts. Les élus ont souhaité mener des évaluations afin de maîtriser tous les éléments avant de se positionner sur une éventuelle prise de compétence. Ces études portent notamment sur les modalités et les coûts relatifs à l'aménagement de ces 510 km de cheminements, dont 167 km impliquent des travaux conséquents et des opérations foncières. Pour cela, des tronçons de voies ont été identifiés pour une analyse approfondie et un programme chiffré d'interventions. Le cahier des charges de cette étude a été finalisé fin 2013. Cette première étape sera accompagnée d'une étude précise sur les itinéraires, suivie d'une étude juridique.



L'accessibilité des personnes à mobilité réduite

L'action culturelle

Il est indispensable que tous les habitants d'Erdre & Gesvres puissent avoir accès aux mêmes espaces et aux mêmes services. Se déplacer peut devenir un véritable parcours du combattant et c'est pourtant le quotidien des personnes à mobilité réduite. Les communes d'Erdre & Gesvres, accompagnées par la Communauté de Communes, poursuivent leur engagement pour un territoire accessible à tous, en toute sécurité.

149 établissements recevant du public diagnostiqués

59 km d'itinéraires accessibles sont consultables en ligne

1 400 macarons contre le stationnement gênant distribués aux communes

149 ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DIAGNOSTIQUÉS

Travailler sur les déplacements et l'accessibilité des cheminements a été une étape essentielle qui a ouvert en 2013 sur la mise en accessibilité des Établissements Recevant du Public (ERP). Grâce à une collaboration renouvelée avec les communes, un groupement de commande a été constitué pour la mise en accessibilité des établissements publics. Ce groupement vise à mutualiser les procédures de marché public et permet de mener une démarche solidaire et cohérente sur le territoire. Fin 2013, 149 établissements recensés en 2012 ont été diagnostiqués. Cela a permis de mettre en évidence les faiblesses de chaque bâtiment pour programmer les travaux à engager pour répondre aux obligations réglementaires de mise en accessibilité. Dans ce même objectif, un diagnostic interne d'accessibilité des Établissements Recevant du Public de la Communauté de Communes a été réalisé.

LES ITINÉRAIRES ACCESSIBLES EN LIGNE

Depuis l'élaboration des Plans de Mise en Accessibilité des Voiries et Espaces Publics, un diagnostic précis des voiries a été réalisé au regard de leur accessibilité pour les personnes à mobilité réduite. L'ensemble de ces cheminements sont consultables sur www.geo.cceg.fr. Largeur des trottoirs, obstacles, pentes, parkings, toutes ces informations sont cartographiées et accessibles pour chaque commune. Ces données sont actualisées régulièrement en fonction des travaux réalisés. Dans la continuité de cette démarche, une nouvelle information cartographique sur l'accessibilité des ERP sera disponible en 2014.

SENSIBILISER À L'ACCESSIBILITÉ

L'action de la Communauté de Communes en matière d'accessibilité consiste à impulser et accompagner les aménagements des voiries et espaces publics mais aussi à sensibiliser le grand public aux problématiques d'accessibilité. Première action menée : lutter contre le stationnement gênant. Des campagnes de sensibilisation ont été organisées sur les communes par la diffusion de macarons sur les pare-brise des véhicules mal stationnés et bloquant l'accès à la circulation des piétons, des fauteuils roulants ou encore des poussettes. Ces campagnes ont été organisées ponctuellement tout au long de l'année 2013. Autre projet amorcé, l'accessibilité des manifestations organisées par la Communauté de Communes et les communes. Un guide pratique, destiné à accompagner les services organisateurs, a été élaboré par un comité de pilotage issu de la Commission Intercommunale d'Accessibilité des Personnes Handicapées (CIAPH). Ce guide sera finalisé et diffusé en 2014.



Vecteur d'intégration, d'ouverture, de rapprochement, la culture constitue un élément essentiel de notre société. Elle est un enjeu important de la politique de la CCEG dans un contexte territorial en pleine mutation. Les élus souhaitent lui donner une nouvelle dimension avec l'écriture d'un projet culturel de territoire, afin de développer et soutenir une proximité culturelle pour tous.

203 100 € de subventions versés aux communes pour des projets petite enfance, enfance et jeunesse

12 manifestations associatives soutenues par la CCEG (soutiens financiers et relais de communication)

4 500 visiteurs au Salon du Livre Jeunesse en 2013



ERDRE & GESVRES A SON PROJET CULTUREL DE TERRITOIRE

Aboutissement de deux ans de travail, la Communauté de Communes, le Conseil Général de Loire-Atlantique et le Ministère de la Culture et de la Communication, par l'intermédiaire de la Direction Régionale des Affaires Culturelles des Pays de la Loire (DRAC) ont signé le Projet de Développement Culturel d'Erdre & Gesvres. Une étape essentielle pour que la culture joue pleinement son rôle dans la construction et la vitalité du territoire, de ses espaces de vie et dans la manière de vivre ensemble. Quatre axes majeurs vont désormais orienter la politique culturelle d'Erdre & Gesvres :

- Donner accès à une offre culturelle de proximité pour en faire un outil de cohésion sociale
- Développer et promouvoir les événements et les patrimoines emblématiques, facteurs d'attractivité du territoire
- Développer et structurer les pratiques culturelles de la jeunesse comme facteurs d'épanouissement
- Structurer et conforter la dynamique des acteurs du territoire au service du développement culturel

L'année 2014 sera la première année de mise en application de ce projet, des actions sont d'ores et déjà engagées.

ACCUEIL D'ARTISTES EN RÉSIDENCE

Soutenir la création et impliquer les habitants dans des projets artistiques sont des engagements forts de la politique culturelle d'Erdre & Gesvres. Dans la continuité de la dynamique amorcée en 2012, la Communauté de Communes a poursuivi le travail avec l'artiste Isabelle Bossé qui a présenté son exposition «Portraits sensibles». Oeuvres qui ont été réalisées dans le cadre de résidence en maisons de retraite. Magali Thuillier, auteure-plasticienne, s'est installée à Casson pour percer le mystère du passage de l'enfance à l'âge adulte. Pour cela, elle est allée à la rencontre des habitants et notamment des élèves de l'école Montgolfier. Les travaux réalisés ont été présentés au Salon du Livre Jeunesse.

POURUIVRE LA DYNAMIQUE CULTURELLE

Le Tout-petit festival et le Salon du Livre Jeunesse sont de véritables moteurs pour développer d'autres projets avec les professionnels du territoire, le public et les artistes. Au RAM de Saint-Mars-du-Désert et avec la complicité de la conteuse Maryèle Reyjasse, un groupe d'assistantes maternelles a travaillé à la confection d'un livre-CD. A Grandchamp-des-Fontaines, Treillières, Héric, des assistantes maternelles ont participé à des ateliers voix avec la Cie Charabia pour découvrir l'expression de langues imaginaires. Côté Salon du Livre, son organisation en collaboration avec les écoles, les bibliothèques, les communes constitue également un tremplin pour l'organisation d'animations tout au long de l'année : prix littéraire, ateliers, expositions... Des formations techniques et collectives ont aussi été mises en place pour les bibliothécaires, bénévoles et professionnels, afin de développer les services pour les lecteurs.



Le CLIC d'Erdre & Gesvres et du Pays de Blain

Promouvoir les solidarités et contribuer au mieux vivre sur notre territoire passent par un accompagnement au quotidien des personnes en difficulté et en particulier des personnes âgées et de leur entourage. Évaluation, coordination, prévention et concertation sont les fils conducteurs du travail du CLIC d'Erdre & Gesvres et du Pays de Blain réalisé en collaboration avec un réseau de professionnels. Une coopération indispensable pour un suivi et un accompagnement répondant au mieux aux besoins des personnes âgées et des aidants naturels.

628

personnes aidées par le CLIC en 2013

832

dossiers pris en charge

557

visites à domicile effectuées en 2013

832 NOUVEAUX DOSSIERS DE DEMANDE PRIS EN CHARGE EN 2013

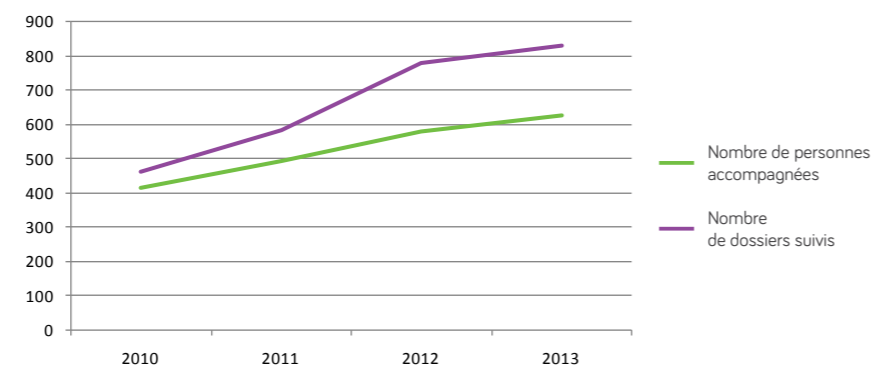
L'activité continue de progresser sur un rythme soutenu avec plus de 832 nouveaux dossiers de demandes de pris en charge en 2013. Une évolution de 6,4% par rapport à l'année 2012 qui avait déjà enregistré une augmentation de 17% par rapport à 2011. Au total, 628 personnes ont été aidées par les coordinatrices du CLIC en 2013 soit une augmentation de 8,5% par rapport à 2012 (+16,5% entre 2011-2012). 3 587 entretiens avec les personnes âgées, leur entourage et les professionnels ont été réalisés par le CLIC. La majorité des demandes concerne l'accès aux droits, notamment dans l'accompagnement aux demandes d'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie) qui a pour principal objet le financement du maintien à domicile de la personne âgée, des hébergements temporaires et des accueils de jour. Le maintien de la vie à domicile et la recherche de structures sont également des sollicitations récurrentes du CLIC, ainsi que l'offre de soins.

D'autre part, dans le cadre des Plans d'Actions Personnalisés de la CARSAT, 96 évaluations ont été réalisées en 2013 soit une augmentation de 23% par rapport à l'année 2012.

UN ACCOMPAGNEMENT SPÉCIFIQUE POUR LES SITUATIONS COMPLEXES

Le CLIC met en place un accompagnement particulier pour les situations complexes. Des situations où de nombreux facteurs viennent compliquer le maintien à domicile des personnes âgées (habitat insalubre, isolement, pathologies complexes, difficultés financières...). En 2013, 48 situations complexes ont été suivies par le CLIC et le réseau de professionnels. Elles ont fait l'objet d'un dispositif particulier avec l'organisation de réunions de concertation, 95 en 2013, regroupant les professionnels intervenant dans l'accompagnement des personnes. Une baisse significative de ces situations est constatée. Elle est due notamment à l'efficacité du travail de prévention mené depuis plusieurs années ainsi qu'à une meilleure connaissance du service et du réseau.

Nombre de personnes accompagnées et de nouveaux dossiers entre 2010 et 2013



VIVONS VIEUX, VIVONS MIEUX, UN FORUM POUR S'INFORMER ET SENSIBILISER

Au-delà de l'accompagnement quotidien des personnes âgées et des aidants naturels, le CLIC d'Erdre & Gesvres et du Pays de Blain s'engage dans une véritable action d'information, de sensibilisation et de prévention sur les effets du vieillissement. Le temps fort de l'année 2013 s'est déroulé le 26 mars avec l'organisation d'un forum tout public sur l'anticipation et la préparation à l'entrée en structure d'hébergement. Tables rondes, ateliers, conférences, débats, mais aussi expositions, témoignages et jeux de rôle, une centaine de personnes ont pu échanger avec des professionnels sur la manière de bien préparer une entrée en établissement. Une étape souvent difficile à franchir pour les personnes âgées, tant sur le plan médical et psychologique que sur le plan administratif. L'organisation de ce forum a mobilisé de nombreuses personnes dont le réseau de professionnels, de bénévoles et de partenaires du CLIC pour offrir une information de proximité qui corresponde aux attentes et aux besoins des personnes âgées et de leur entourage.

DES PROGRAMMES DE PRÉVENTION ET D'ACCOMPAGNEMENT

Des actions collectives sont également organisées. Un travail avec la Mutualité Sociale Agricole a permis la mise en place du programme d'ateliers «Peps Eurêka». 10 séances d'exercices ludiques pour comprendre comment fonctionne le cerveau et la mémoire pour maintenir et développer leur efficacité. Le CLIC et l'association Al'fa Répit se sont engagés dans un partenariat visant à renforcer l'accompagnement des personnes qui apportent une aide régulière à un proche dépendant (aidants naturels). Plusieurs actions ont été mises en place dans le cadre de cette convention, notamment des sessions d'information et de formation. Les objectifs de ces formations sont de libérer la parole, de créer une dynamique de groupe et d'apporter des connaissances sur la maladie tout en écoutant et soutenant les familles. D'autres actions sont programmées d'ici 2015.

RENFORCER LE TRAVAIL DE RÉSEAU, UN PRÉALABLE INDISPENSABLE À L'ACTION

Lorsqu'une personne prend contact avec le CLIC, c'est tout un réseau de professionnels qui se mobilise pour répondre à ses besoins et mettre en place des solutions d'accompagnement adaptées à sa situation. Ces professionnels sont réunis autour de la personne âgée, le CLIC les sollicite en fonction des besoins et de la complexité de la situation. Ce réseau est une source d'informations, de conseils et d'actions. Il facilite les démarches pour les personnes âgées et leur entourage et garantit une cohérence des interventions ainsi qu'un suivi au plus près de chaque situation. Ce réseau permet également aux différents intervenants d'échanger et de partager leurs expériences et leurs pratiques. Ces discussions permettent d'envisager d'autres actions au service des personnes âgées. En 2013, les professionnels se sont réunis pour travailler sur l'organisation du forum mais aussi, autour de fiches pratiques pour préparer l'entrée en Établissement d'Hébergement pour les Personnes Agées Dépendantes (EHPAD). Consultables sur www.cceg.fr, ces fiches apportent une information synthétique aux usagers pour connaître l'ensemble les solutions d'hébergement et les services de maintien à domicile.



« Une intercommunalité repose sur une étroite collaboration entre la Communauté de Communes et ses communes membres. Aussi, depuis plusieurs années, les formes de coopérations se développent, en particulier à travers la mutualisation de compétences, de projets et de services. Cette mutualisation permet de développer et d'enrichir l'offre de services publics, d'échanger et de partager des connaissances et des compétences et de réduire les coûts en réalisant des économies d'échelle. »

« La conduite du projet de territoire et des projets de la collectivité repose sur les élus qui impulsent les politiques publiques et les agents qui, au quotidien, les mettent en oeuvre. Les ressources humaines et la formation professionnelle sont des moyens indispensables pour maintenir et assurer un fonctionnement optimal de la collectivité. Depuis 2008, la Communauté de Communes s'est dotée de nouveaux services donnant une autre dimension à la collectivité à laquelle la gestion des ressources humaines doit répondre. »

VERS UN SCHÉMA DE MUTUALISATION



Définie comme un des axes du projet de territoire de 2004, la politique de mutualisation s'est engagée de manière ponctuelle au fil des projets et actions menées. Aujourd'hui, l'intérêt de la mutualisation n'est plus à démontrer et ouvre des opportunités pour le développement des projets et des services aux habitants en maîtrisant les budgets. C'est pourquoi, le Bureau des maires et le groupe métiers des directeurs généraux des services des communes ont souhaité relancer la dynamique de mutualisation et la structurer. Un projet qui répond également aux dispositions de la loi de Réforme des Collectivités Territoriales (RCT) de 2010.

Après avoir dressé un état des lieux des collaborations qui existent entre les communes et la Communauté de Communes en 2011 et identifié en 2012 des domaines prioritaires et les possibilités d'évolution, l'année 2013 a consisté à écrire une charte définissant le projet de mutualisation d'Erdre & Gesvres et sa mise en oeuvre notamment en :

- régularisant, sur les plans juridique, financier et organisationnel, les mutualisations existantes ou engagées non conformes à la loi RCT de 2010
- anticipant le désengagement de l'État en matière d'instruction des autorisations de droit des sols et de l'Assistance Technique fournie par l'État aux collectivités pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire (ATESAT)
- permettant aux équipes municipales et communautaire 2014-2020 de s'engager rapidement dans l'élaboration du schéma de mutualisation qui devra, conformément à la loi RCT, être adopté dès 2015 en s'accordant dès maintenant sur des objectifs généraux et une méthodologie.

DE NOUVELLES MUTUALISATIONS EN 2013

Que ce soit de la Communauté de Communes vers les communes ou des communes vers la Communauté de Communes, la mutualisation des personnels et des équipements se poursuit sur de nombreux domaines d'activités et de nombreuses compétences. Des collaborations qui prennent des formes différentes : groupements de commandes, accompagnement technique, soutien financier, co-maîtrise d'ouvrage, création de postes de chargés d'études et de missions mis à disposition pour tout ou partie des communes... En 2013, un marché public commun aux douze communes et à la CCEG a été lancé pour l'acquisition d'un logiciel ressources humaines. Le groupement de commande concernant l'accessibilité des Établissements Recevant du Public est également un exemple de mutualisation menée en 2013. Des projets qui ont permis des économies substantielles et un même niveau d'équipements et de services sur l'ensemble du territoire marquant ainsi une volonté de cohérence et de solidarité entre les 13 collectivités.



87
agents (hors renfort et remplacement) composent le personnel

+ 2
c'est l'évolution des effectifs en 2013. Une stabilité constatée et une légère hausse liée à la création du service équipements aquatiques

Arrivées de l'année :

- **Camille BERTHEBAUD**
au poste d'accompagnatrice de car scolaire
- **Raphaël BOSSY**
au poste d'agent technique dans le cadre du dispositif Emploi d'avenir
- **Frédéric GELEBART**
au poste de directeur des équipements aquatiques
- **Florian PICHELIN**
au poste de chargé de mission accessibilité en remplacement d'Adeline ARDEOIS
- **Estelle TISSOT**
au poste de négociatrice foncière en remplacement de Clément ZINK

UN EFFECTIF QUI SE STABILISE

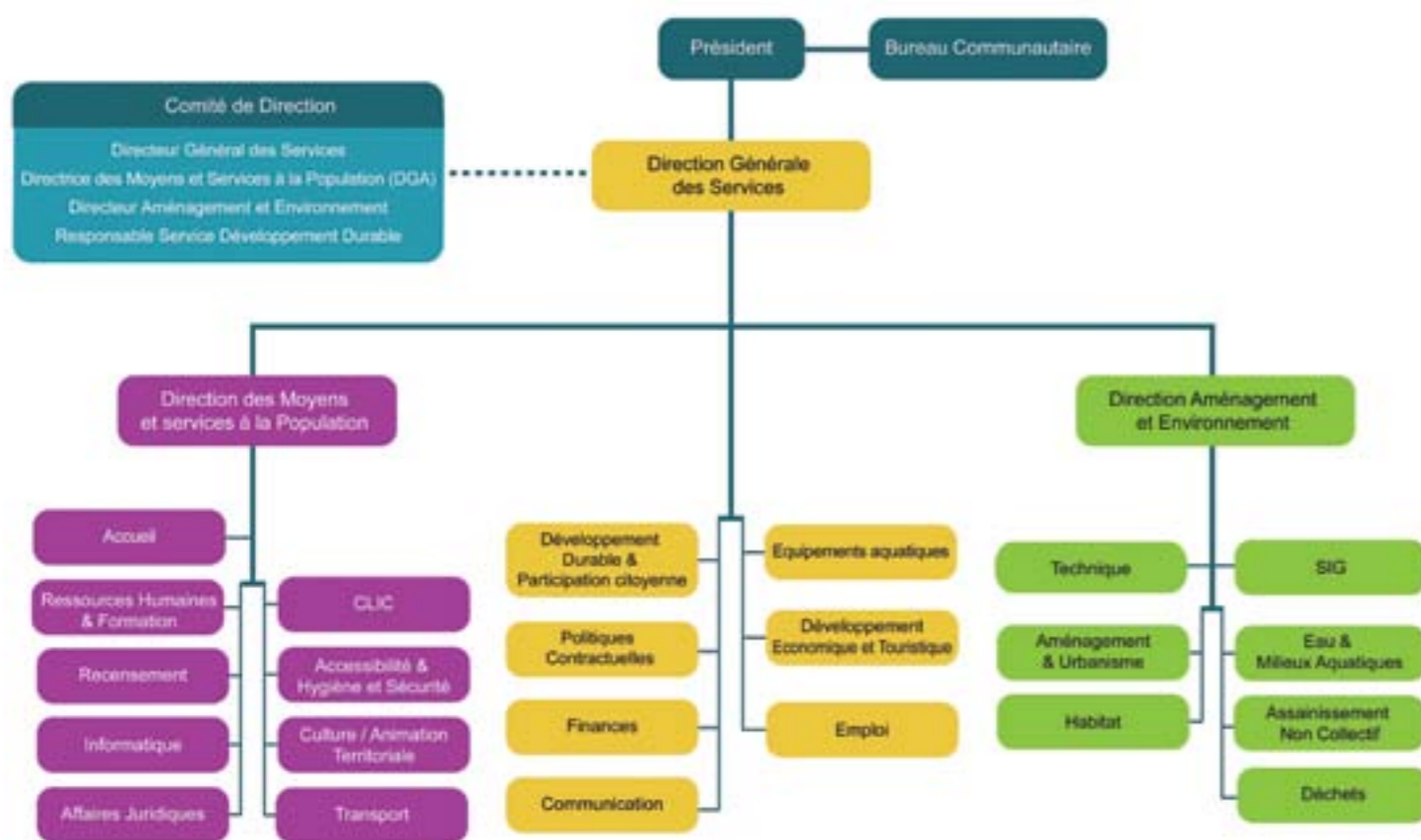
Au 31 décembre 2013, la Communauté de Communes d'Erdre & Gesvres comptait 87 agents au sein de l'effectif (ne sont pas pris en compte les renforts saisonniers, occasionnels et remplaçants). L'effectif se stabilise après plusieurs années de hausse continue. L'organigramme de la Communauté de Communes s'est doté en 2013 d'un nouveau service lié à l'ouverture, prévue à l'été 2014, du premier équipement aquatique. Un service qui aura en gestion les deux équipements situés à Nort-sur-Erdre et Treillières-Grandchamp-des-Fontaines. Ces effectifs devront à nouveau connaître une évolution importante en 2014. Des recrutements sont prévus pour renforcer plusieurs services afin d'assurer les nouveaux projets lancés, notamment sur le plan de la culture ou du tourisme mais aussi la création de nouveaux services tels que les équipements aquatiques.



UN LOGICIEL RESSOURCES HUMAINES COMMUN SUR ERDRE & GESVRES

En 2013, la Communauté de Communes et une partie des communes se sont engagées dans une démarche mutualisée pour l'acquisition d'un logiciel de gestion des ressources humaines, des paies et des formations. Rémunération, formation, gestion des effectifs, suivis médicaux, gestion des carrières... ce nouvel outil va permettre d'optimiser les outils de gestion des ressources humaines sur l'ensemble du territoire. Après une procédure réglementaire de marché public, le logiciel a été déployé dès le 1^{er} janvier 2014 sur la Communauté de Communes et six communes de la tranche ferme du marché (Saint-Mars-du-Désert, Vigneux-de-Bretagne, Grandchamp-des-Fontaines, Casson, Treillières, Sucé-sur-Erdre). Pour les autres communes, le logiciel sera mis en place en 2015 pour la première tranche conditionnelle (Nort-sur-Erdre, Les Touches, Héric, Notre-Dame-des-Landes) et au 1^{er} janvier 2016 pour la deuxième tranche conditionnelle (Petit-Mars). Cette acquisition, dans un principe mutualisé, constitue un véritable atout pour les agents en charge des ressources humaines. Il va permettre d'échanger sur les pratiques et expériences, mais aussi de faciliter les partages de savoirs et la gestion du Plan de Formation Intercommunal.

ORGANIGRAMME DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



160

agents communaux et intercommunaux ont été formés dans le cadre de la coordination du Plan de Formation Intercommunal

320

c'est le nombre de jours consacrés à la formation de ces 160 agents

LE PLAN DE FORMATION INTERCOMMUNAL 2013

Durant cette année 2013, 320 jours ont été consacrés à la formation pour développer les compétences de 160 agents des communes et de la Communauté de Communes. Des formations suivies dans les principaux domaines suivants :

- 50 agents ont été formés dans le domaine de la petite enfance (gestion des conflits des enfants d'âge scolaire, accueil d'enfants handicapés, animation du temps de repas).
- 40 agents ont participé aux formations sur la prévention des risques liés à l'activité professionnelle (gestes et postures)
- l'hygiène en restauration collective et l'entretien des locaux ont également concerné 30 agents soucieux d'améliorer leurs pratiques
- la bureautique et l'utilisation des outils informatiques de traitement de texte et de tableurs à un niveau d'initiation ou de perfectionnement pour 30 participants ;
- l'entretien d'évaluation à l'entretien professionnel pour 19 participants issus de 6 communes dans le cadre du décret instaurant à titre expérimental l'entretien individuel professionnel en substitution de la notation ; formation anticipant le changement de culture des évaluations qu'apportera ce nouveau dispositif. Cette action doit se poursuivre sur l'année 2015 de façon à porter une action homogène pour les 13 collectivités d'Erdre & Gesvres

37

projets suivis en 2013 par les services de la Communauté de Communes

4

lettres de mission élaborées et validées par le Bureau communautaire en 2013

7

jours de formation collective organisés dans le cadre de la conduite de projet depuis son lancement en 2011

CONDUITE DE PROJET : LE PROCESSUS D'ACTION DE FORMATION TERMINÉ

L'action de formation collaborative sur la démarche de projet entreprise en 2011, à destination des responsables de service de la Communauté de Communes, s'est terminée en 2013. Cette opération de formation a permis d'harmoniser les pratiques de conduite de projets, qui étaient jusqu'alors disparates, par la définition d'un processus clair et structuré. Pour accompagner ces pratiques, la collectivité dispose aujourd'hui d'outils et de supports communs à tous les services.

Ces outils et supports se traduisent essentiellement par :

- un guide méthodologique
- l'élaboration d'une lettre de mission/note de cadrage dont le but est de présenter aux élus le projet à mettre en œuvre, d'en désigner le chef de projet et ses missions, d'examiner la nécessité ou non d'une étude de faisabilité préalable et d'en déterminer les modalités en termes de durée et de moyens humains et financiers nécessaires.
- la tenue d'une revue de projets ayant pour objectif de permettre aux responsables de service et aux élus de suivre et d'arbitrer l'évolution du programme des projets, validés par ces derniers dans le cadre de l'action intercommunale, en fonction des différents stades d'avancement.

Ces outils ont été mis en pratique et généralisés à l'ensemble des projets lancés en 2013. Des pratiques qui se sont révélées efficaces, notamment dans le cadrage précis des actions, la désignation systématique d'une gouvernance clairement identifiée par projet ainsi que l'implication et les modalités d'intervention des services transversaux.

VERS UN PLAN PLURIANNUEL DE DÉVELOPPEMENT MANAGÉRIAL



Élément essentiel du projet d'administration en cours d'élaboration, l'équipe de direction de la Communauté de Communes a structuré une démarche de travail et établi un calendrier pour définir un plan pluriannuel de développement managérial. Une démarche engagée dès 2013 en concertation avec l'ensemble des responsables de service de la collectivité. Ces échanges ont permis d'identifier leurs difficultés rencontrées au quotidien dans le management des équipes. Certains besoins, de formation notamment, ont également été mis en avant.

La suite de la démarche va se calquer sur le calendrier d'élaboration du projet de mandature 2014-2020. Le projet d'administration de la CCEG et le plan pluriannuel de management seront des outils internes pour répondre et traduire efficacement les enjeux et les objectifs fixés par les élus dans leur projet de politique de mandat. Pour cela, une démarche de travail leur sera proposée pour croiser leur projet politique et l'organisation interne de la collectivité. Cette démarche sera proposée à la nouvelle équipe communautaire pour être mise en œuvre sur l'année 2014 et opérationnelle début 2015.

Les politiques contractuelles avec les partenaires Europe, État, Région et Département sont un levier financier pour la mise en oeuvre du projet de territoire et des équipements nécessaires pour son aménagement. Un travail, animé par la chargée de mission politiques contractuelles, financement et partenariat, qui s'est poursuivi en 2013.

107 722 €

de subventions ont été versées en 2013 par l'Union européenne. Elles portent notamment sur la mise en place de la filière bois énergie, les équipements de proximité des communes (FEADER), et le financement du poste de facilitateur des clauses sociales dans les marchés publics (FSE).

SIGNATURE D'UN NOUVEAU CONTRAT DE TERRITOIRE DÉPARTEMENTAL

Le 15 mars 2013, la Communauté de Communes et le Département ont signé le Contrat de Territoire Départemental 2013-2015. Portant sur une enveloppe de 4 773 038 €, ce nouveau contrat est destiné à financer un programme d'actions travaillé en concertation avec le Conseil Général et les porteurs de projets du territoire (CCEG, syndicats et associations partenaires). Il comporte 4 volets : culture et sport (39% des crédits) comprenant notamment les équipements aquatiques, le foncier destiné à l'habitat social (36% des crédits), l'environnement (20% des crédits) avec, en particulier, le soutien à la mise en oeuvre de la politique déchets et les aménagements liés aux collèges (5% des crédits), aux équipements sportifs et aux liaisons douces. Une enveloppe de 1 192 050 € pour l'aménagement numérique est également intégrée à ce nouveau contrat.

ÉLABORATION DU NOUVEAU CONTRAT RÉGIONAL (NCR) 2014-2016

Pour la préparation de cette nouvelle contractualisation entre la Communauté de Communes et la Région des Pays de la Loire, un travail de concertation a été mené en 2013 afin d'élaborer un programme d'actions s'inscrivant dans les stratégies de développement d'Erdre & Gesvres et répondant aux priorités politiques de la Région. Portant sur une enveloppe de 1 951 000 €, les priorités fortes de ce nouveau contrat sont mises sur la culture et la lecture publique en particulier, et le sport avec l'équipement aquatique en construction sur le pôle Treillières-Grandchamp-des-Fontaines. Finalisé en fin d'année 2013, le NCR 2014-2016 a été signé officiellement le 23 décembre.

VERS UN ACCORD CADRE LIÉ AU PROJET AÉROPORTUAIRE

Répondant aux souhaits des élus de la CCEG de bénéficier d'accompagnements spécifiques et financiers liés aux impacts du projet aéroportuaire sur le territoire, le Syndicat mixte aéroportuaire a coordonné, dans le cadre d'un partenariat étroit avec l'État, la Région, le Département, Nantes Métropole et les communes et intercommunalités concernées, l'élaboration d'un accord-cadre d'accompagnement des territoires de proximité. Les orientations stratégiques de cet accord ont été adoptées en juin 2013 suite à de nombreuses réflexions de l'ensemble des acteurs. Transports et accessibilité - en particulier la prolongation de la ligne tram-train à partir de La Chapelle-sur-Erdre vers l'aéroport -, aménagement du territoire, logement, développement économique, renforcement des services à la population, gestion durable des espaces naturels et agricoles... tous ces sujets ont été abordés avec des engagements fermes et des aides financières, notamment du Département et de la Région d'ici 2020 (respectivement 4,7 et 4 millions d'euros pour la CCEG). L'accord-cadre devrait être signé officiellement en 2014.

Budget 2013 : entre solidarité et développement du territoire. Dans un contexte socio-économique difficile qui perdure où la rigueur nationale budgétaire et financière s'accroît en parallèle de nombreuses réformes (rythme scolaire, réforme territoriale), les élus ont affirmé et pris des orientations budgétaires fortes. Les priorités, poursuivre ce qui a été entrepris depuis le début du mandat en accompagnant le développement du territoire, en préservant les capacités d'investissement pour les projets d'équipements à venir et adopter une fiscalité et des tarifs de services publics acceptables par et pour tous (augmentation modérée de 2% en 2013).

UN PACTE FINANCIER ET FISCAL FINALISÉ QUI RESTE A CONCRÉTISER

La Communauté de Communes et les communes ont achevé leur travail autour de la réduction des inégalités de ressources et la mise en commun de moyens financiers supplémentaires. C'est ainsi que le Conseil communautaire du 13 novembre 2013 a adopté le pacte financier et fiscal basé sur les éléments suivants :

- Une sanctuarisation des acquis communaux en termes de reversements d'Attribution de Compensation
- Une sanctuarisation de la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) part principale gelée à son niveau de 2010. Elle sera diminuée à partir de 2014 du montant nécessaire au financement du Projet Culturel du Territoire (PCT),
- La revalorisation annuelle de la DSC part complémentaire enfance jeunesse
- Un troisième plan de fonds de concours total de 337 K€ destiné à financer l'effort d'équipements des communes suivant

les priorités définies dans le projet de territoire

- La mise en commun d'une partie des ressources de la Taxe Foncière des entreprises situées sur les parcs d'activités actuels et futurs
- Un partage annuel du Fonds de Préréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) du territoire selon la règle du droit commun pour permettre aux communes de financer les services communs mis en place par la CCEG dans le cadre d'un schéma de mutualisation des services

La mise en oeuvre effective du pacte repose sur la signature préalable par la Communauté de Communes et les communes de la convention de reversement de taxe foncière. Au 31 décembre 2013, neuf communes ont approuvé cette convention, trois ont refusé de la signer ce qui implique de reprendre les discussions à partir de 2014.

LA FISCALITÉ INTERCOMMUNALE EN 2013

Depuis la réforme de la Taxe Professionnelle pour les collectivités territoriales, la Communauté de Communes possède une fiscalité mixte composée :

- **d'impôts divers** (taxes sur les surfaces commerciales, impôts forfaitaires des entreprises de réseaux) représentant 4% (473K€) des recettes fiscales.
- **des impôts ménages** (taxes d'habitation, de foncier bâti et foncier non bâti) représentant 50% (4 218 K€) des recettes fiscales
- **de l'impôt économique** représentant 45% (4 229 K€) des recettes fiscales et composé de :
 - Cotisation Foncière des Entreprises (C.F.E.) calculée en fonction de la valeur locative des biens de l'entreprise (2 483 K€)
 - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (C.V.A.E) qui correspond à 1,5% (taux national) de la valeur ajoutée produite par l'entreprise (1 746 K€)

La Communauté de Communes est contributrice au Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) par un reversement de 346 K€ des recettes fiscales.

Enfin, le territoire de la Communauté de Communes a bénéficié du Fonds de Préréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC). Il vise à réduire les inégalités entre les territoires en attribuant aux collectivités les plus défavorisées une partie des ressources des collectivités les plus « riches ». 185 K€ ont ainsi été versés à la Communauté de Communes et 426 K€ ont été alloués aux communes.

LA SOLIDARITÉ AVEC LES COMMUNES

La Dotation de Solidarité Communautaire totale répartie pour 2013 : 848 K€

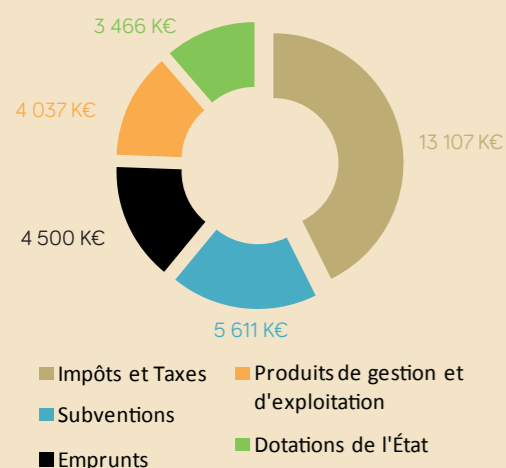
- 645 K€ au titre de la part principale afin de permettre aux communes de continuer leur développement
- 203 K€ au titre de la part complémentaire destinée à accompagner et à soutenir la mise en oeuvre d'actions en direction de la petite enfance et de la jeunesse.

Les fonds de concours permettent d'attribuer une aide financière aux communes pour contribuer à la réalisation de projets d'équipement communaux reconnus comme prioritaires à l'échelle du territoire mais ne relevant pas d'une compétence communautaire. En 2013, 219 K€ ont été reversés aux communes à travers ce dispositif.

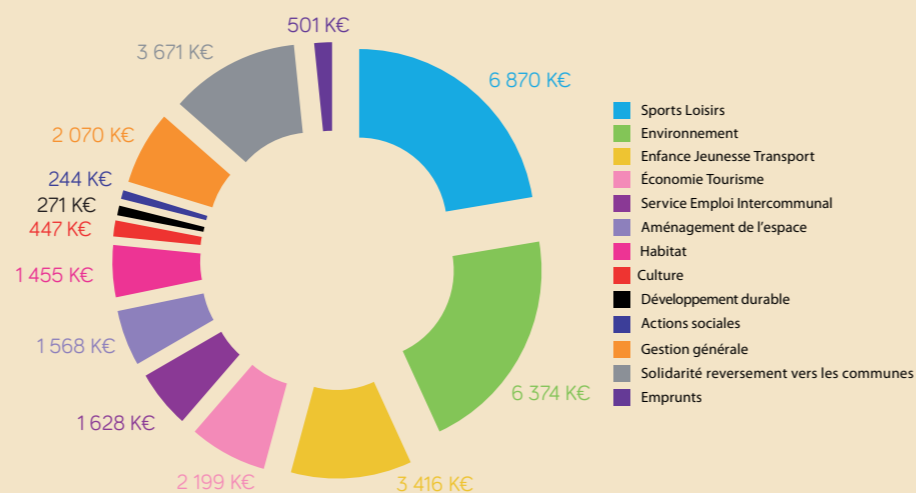


Les finances

RECETTES RÉELLES : 30 721 K€



DÉPENSES RÉELLES: 30 714 K€



DÉTAIL DES RESSOURCES

1 k€ = 1 000€

Recettes réelles				30 721 K€
IMPÔTS ET TAXES	43%	- Fiscalité Intercommunale réformée - Redevance incitative	9 125 K€ 3 982 K€	
SUBVENTIONS	18%	- Conseil général pour le transport scolaire - Conseil général pour la construction des équipements aquatiques, - Conseil général pour autres projets (Maison de l'emploi, Mise en place Redevance Incitative-RI, études pôles communaux...) - Aides Eco-Emballages - ADEME Programme (Mise en place RI, Prévention des Déchets...) - Conseil régional (Plan d'action Foncier, actions culturelles...) - Agence de l'eau (Marais de l'Erdre, Assainissement non collectif...) - Commune de Nort-sur-Erdre - Fonds de concours Maison de l'Emploi - C.A.F. Loire-Atlantique (gestion des terrains d'accueil des gens du voyage) - Autres (INSEE, Agence de l'eau, Caisse des dépôts...)	2 200 K€ 790 K€ 698 K€ 840 K€ 477 K€ 218 K€ 163 K€ 114 K€ 39 K€ 72 K€	
EMPRUNT	15%	- Construction des équipements aquatiques	4 500 K€	
PRODUITS DE GESTION ET D'EXPLOITATION	13%	- Vente de terrains Plan d'action foncier - Habitat - Vente de terrains des Parcs d'activités économiques (PAE) - Subventions sur les budgets annexes d'aménagement de PAE - Recettes du service transport scolaire (familles-communes) - Remboursement des travaux de restauration sur les marais - Recettes sur le traitement des déchets recyclables - Redevances Assainissement Non Collectif - Location de l'hôtel d'entreprises et atelier relais - Recettes liées à la gestion du personnel - Centre Local d'Information et de Coordination des services aux personnes âgées (CLIC) - Autres	1 502 K€ 629 K€ 93 K€ 589 K€ 300 K€ 298 K€ 259 K€ 115 K€ 85 K€ 40 K€ 127 K€	
DOTATIONS DE L'ÉTAT	11%	- D.G.F. : Dotation Globale de Fonctionnement - Compensations fiscales sur T.P.U. - Dotation d'investissement (FCTVA, déchèterie...) - Dotation pour le service CLIC	1 695 K€ 1 477 K€ 275 K€ 19 K€	

RECETTES INTERNES-AUTOFINANCEMENT : 11 168 K€

Intégration des résultats 2012	10 338 K€
Dotations aux amortissements	830 K€

ÉCRITURES D'ORDRE : 9 965 K€

Écritures d'ordre des budgets annexes (stock, avance et remboursement au budget principal)	7 371 K€
Écritures d'ordre internes au budget principal	2 594 K€

TOTAL DES BUDGETS RÉALISÉS 2013 : 51 854 K€

DÉTAIL DES DÉPENSES PAR ACTION

1 k€ = 1 000€

Dépenses réelles			30 714 K€
SPORT LOISIRS	22.3 %	- Construction de l'équipement aquatique - Actions diverses (études équipement aquatique SUD. adhésion...)	6 338 K€ 532 K€
ENVIRONNEMENT	20.8 %	- Collectes, traitement OM et CS, gestion des déchèteries - Construction, réhabilitation et équipement de déchèteries - Provision pour évolution des charges et des travaux d'investissement - Services généraux associés - Gestion de la redevance incitative (frais structure, facturation, renfort) - Autres (études, équipement, communication...)	3 947 K€ 1 043 K€ 593 K€ 284 K€ 256 K€ 251 K€
ENFANCE JEUNESSE TRANSPORT	11.1 %	- Gestion du transport scolaire et réseau Lila à la demande - Actions Enfance Jeunesse (DSC part complémentaire, Bourses Initiatives) - Services généraux associés	3 047 K€ 216 K€ 153 K€
ECONOMIE - TOURISME	7.2 %	- Aménagement des nouveaux parcs d'activités (Foncier, études, travaux) - Gestion des parcs d'activités, Hôtel d'entreprises et ateliers relais - Services généraux associés - Tourisme (soutien des offices, communication et études) - Actions pour le développement économique	803 K€ 678 K€ 448 K€ 107 K€ 163 K€
SERVICE EMPLOI INTERCOMMUNAL	5.3 %	- Gestion des deux Maisons de l'Emploi et de la Formation (solde Construction site Nort/Erdre, entretien) - Actions pour l'Eau et les milieux aquatiques - Actions pour l'urbanisme (études pôles structurants, ...)	1 207 K€ 260 K€ 161 K€
AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE	5.1 %	- Effacement de réseaux pour le compte des communes - Actions pour l'Eau et les milieux aquatiques - Actions pour l'urbanisme (études pôles structurants, ...) - Services généraux associés - Actions pour l'Agriculture - Actions autres (Infrastructures, Défense juridique projet aéroport...)	530 K€ 506 K€ 245 K€ 134 K€ 110 K€ 43 K€
HABITAT	4.7 %	- Programme d'Acquisitions Foncières pour l'habitat et les communes - Assainissement non collectif - Soutien aux actions et observatoire de l'Habitat - Accueil des gens du voyage (gestion et entretien, des sites) - Services généraux associés	664 K€ 287 K€ 270 K€ 180 K€ 54 K€
CULTURE	1.5 %	- Soutien aux actions associatives d'intérêt communautaire - Services généraux associés - Manifestation Tout petit festival	220 K€ 121 K€ 106 K€
DÉV DURABLE	0.9 %	- Services généraux associés - Actions pour le développement durable - Actions diverses (Système d'Info. Géo, Conseil de Développement, Observatoire)	138 K€ 79 K€ 54 K€
ACTIONS SOCIALES	0.8 %	- Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) des services à la personne âgée - Diagnostic accessibilité aux handicapés - Services Généraux Associés	189 K€ 39 K€ 16 K€
GESTION GÉNÉRALE	6.7 %	- Services généraux associés - Gestion générale (gestion du siège, contrats...) - Informatique (gestion du parc, logiciel mutualisé, ADSL...) - Actions diverses (Entretien des bornes Incendies, Communication...)	1 127 K€ 479 K€ 324 K€ 140 K€
SOLIDARITÉ REVERSEMENT COMMUNES	12 %	- Attribution et compensation de la T.P.U. - Dotation de Solidarité Communautaire (D.S.C.)—Part principale - Fonds de Concours	2 807 K€ 645 K€ 219 K€
EMPRUNTS	1.6 %	- Remboursement d'emprunt - Intérêts	348 K€ 153 K€

ÉCRITURE D'ORDRE : 12 938 K€

Écritures d'ordre du budget principal, des budgets annexes (BA) et flux financiers des BA vers le budget principal	7 371 K€
Écritures d'ordre internes au budget principal	2 594 K€
Intégration des résultats 2012	2 143 K€
Amortissement et ICNE	830 K€

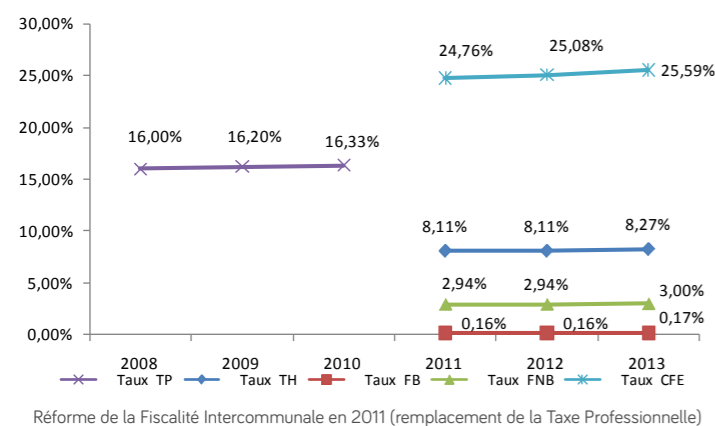
EXCÉDENT DE FINANCEMENT (hors reste à réaliser) 8 202 K€

TOTAL DES BUDGETS RÉALISÉS 2013 : 51 854 K€

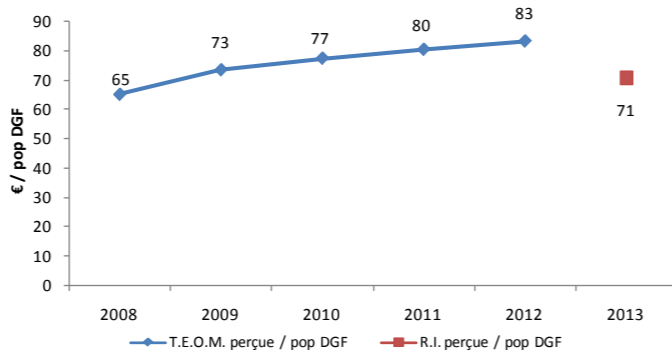
Les ratios 2013



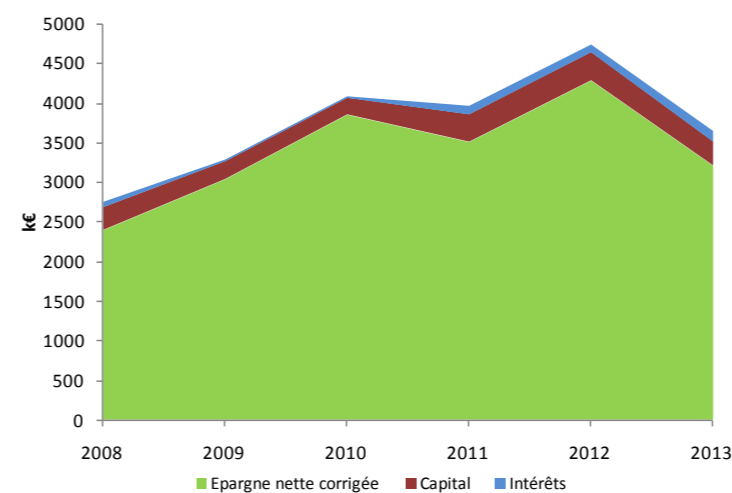
ÉVOLUTION DES TAUX DE LA FISCALITÉ INTERCOMMUNALE



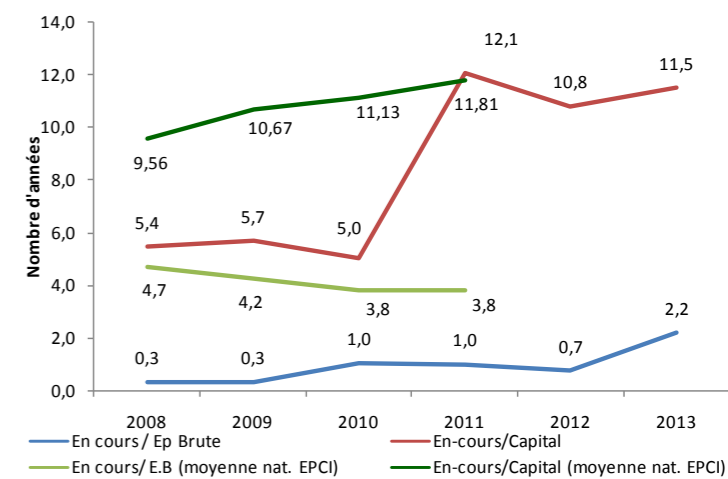
ÉVOLUTION DE LA TEOM



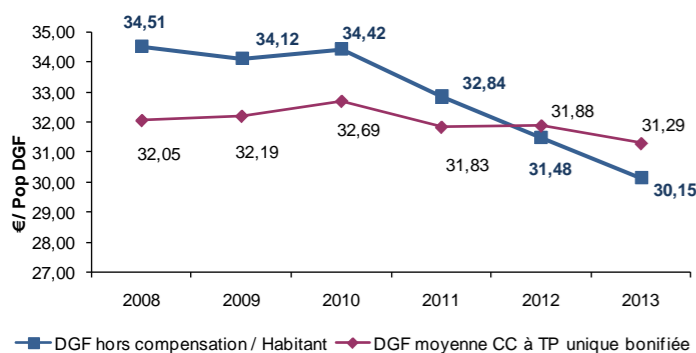
ÉVOLUTION DE L'ÉPARGNE BRUTE



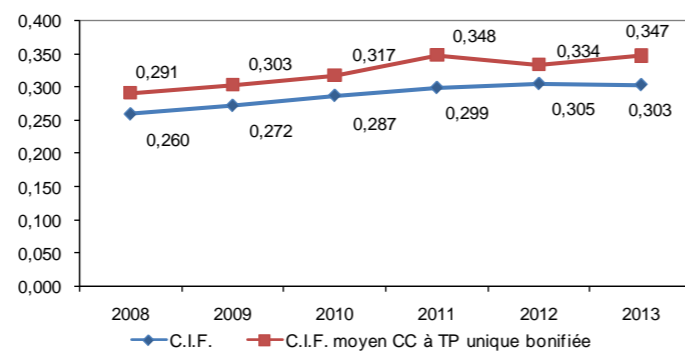
RATIOS DE DETTE



DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT (hors dotation de compensation)



COEFFICIENT D'INTÉGRATION FISCALE (CIF)

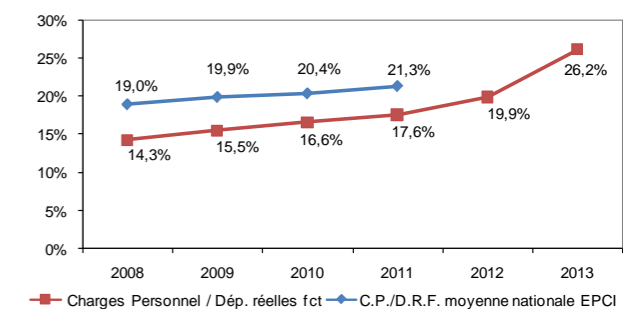


RATIOS FINANCIERS

	2008	2009	2010	2011	2012	2013
1 - DRF HS TRAVAUX EN RÉGIE / POPULATION	209,3	220,9	225,1	245,7	246,4	178,2
2 - PRODUIT 4T HS REVERS TP / POPULATION	111,5	124,4	137,3	150,2	155,7	165,6
3 - RECETTES RÉELLES FCT / POPULATION	287,7	287,0	304,5	323,4	336,0	269,1
4 - DÉPENSES D'ÉQUIPT BRUT / POPULATION	148,1	93,7	104,6	98,3	111,7	190,5
5 - ENCOURS DE DETTE (31/12) / POPULATION	24,9	20,4	79,5	71,7	63,9	137,8
6 - DGF / POPULATION	34,5	34,1	34,4	32,8	31,5	30,1
7 - CHARGES PERSONNEL / DÉP. RÉELLES FCT	14%	16%	17%	18%	20%	26%
8 - COEFF. MOBILISATION DU POT. FISCAL	1,195	1,184	1,311	0,863	0,894	0,910
9 - DRF YC REMB. DETTE / RRF	75%	78%	75%	78%	75%	68%
10 - DÉP. D'ÉQUIPT BRUT / RRF	51%	33%	34%	30%	33%	71%
11 - DETTE TOTALE (31/12) / RRF	9%	7%	26%	22%	19%	51%

RRF : Recettes Réelles de Fonctionnement DRF : Recettes Réelles de Fonctionnement

PERSONNEL/DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT



Sources des moyennes nationales : rapports nationaux des collectivités



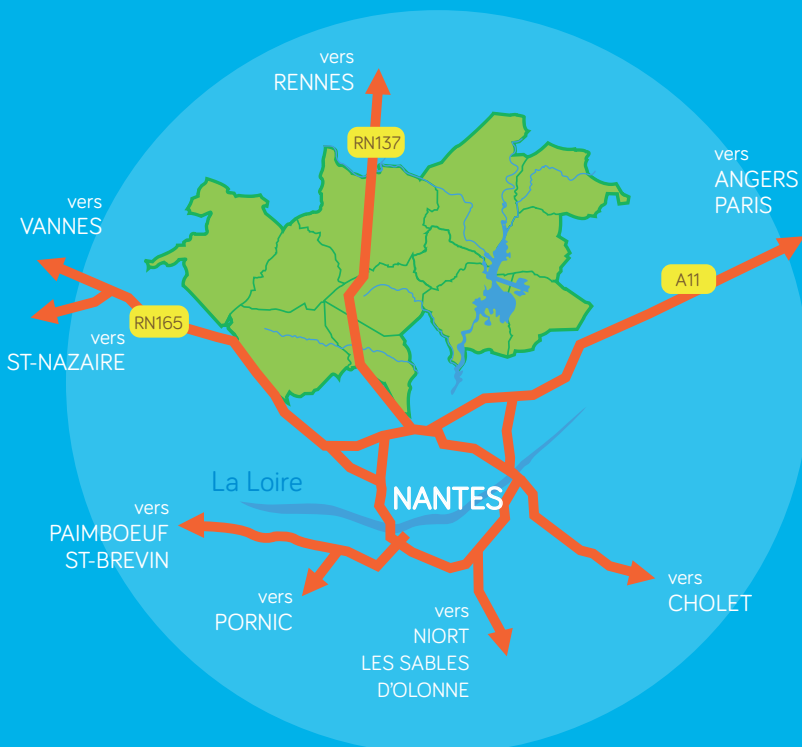
Communauté de Communes
d'Erdre & Gesvres

1 rue Marie Curie
Parc d'Activités Érette-Grand'Haie

44119 GRANDCHAMP-DES-FONTAINES

Tél : 02 28 02 22 40
Fax : 02 28 02 22 47

email : contact@cceg.fr



Crédits photos : INSEE / Conseil de développement Erdre & Gesvres / Conseil Général de Loire-Atlantique / Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire / DRD Architecture / Office de Tourisme Erdre & Gesvres / Conseil Régional des Pays de la Loire

Rédaction/Conception : Communauté de Communes d'Erdre & Gesvres

